



Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115 quai Jeanne d'Arc - 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Tél. : 03 22 26 60 40 - E-mail : contact@gemel.org

Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme en 2025



**Rapport du GEMEL n°25-016
décembre 2025**

**Estelle RAMBEAUD
Emma BECUWE
Adèle DELORY**

**Jean CACLIN
Florent CREIGNOU
Victor PARMENTIER**

**Florent STIEN
Jean-Denis TALLEUX
Mélanie ROCROY**



**Région
Hauts-de-France**



Travail réalisé avec le soutien
financier de :



Responsable de l'étude : Emma Becuwe (chargée d'études)

Terrain : Estelle Rambeaud (chargée d'études), Adèle Delory (stagiaire), Victor Parmentier (stagiaire), Jean Caclin (stagiaire), Florent Stien (assistant ingénieur), Jean-Denis Talleux (assistant ingénieur) et Florent Creignou (technicien de laboratoire).

Biométries : Florent Stien, Adèle Delory, Victor Parmentier, Jean Caclin, Florent Creignou, Estelle Rambeaud.

Cartographie : Estelle Rambeaud

Analyses de données : Emma Becuwe, Estelle Rambeaud, Mélanie Rocroy (chargée d'études), Adèle Delory

Rédaction : Estelle Rambeaud, Emma Becuwe

Citation : Rambeaud E., Becuwe E., Delory A., Stien F., Caclin J., Creignou F., Parmentier V., Talleux J-D., (2025). Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme en 2025. *Rapport du GEMEL n°25-016* : 77 p.

TABLE DES MATIERES

I.	Introduction	1
II.	Matériel et méthodes	2
A.	Prélèvements.....	2
B.	Analyses.....	5
1.	Au laboratoire	5
2.	Conversion taille-poids.....	7
3.	Distribution de la population	7
4.	Cartographie et modélisation des gisements	7
5.	Interpolation.....	7
III.	Résultats	9
A.	Baie de Somme Nord.....	9
1.	Echantillonnage des scrobiculaires	9
2.	Structure de la population et distribution	16
3.	Densité de population	17
4.	Etat des stocks.....	22
B.	Baie de Somme Sud.....	33
1.	Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Sud.....	33
2.	Structure de la population et distribution	37
3.	Densité de la population	38
4.	Etat des stocks.....	41
C.	Baie de Somme Centre.....	49
1.	Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Centre.....	49

2.	Structure de la population et distribution	52
3.	Densité de la population	53
4.	Etat des stocks.....	56
IV.	Comparaison 2024-2025	61
A.	Baie de Somme Nord.....	61
5.	Baie de Somme Sud.....	68
6.	Baie de Somme Centre	71
V.	Conclusion.....	73
VI.	Bibliographie	77

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Quadrat présentant des traces en étoile, caractéristiques des scrobiculaires	2
Figure 2 : Prélèvement de scrobiculaires par carottage.....	4
Figure 3 : Recherche de scrobiculaires dans la carotte de prélèvement.....	4
Figure 4 : Acquisition des informations de la station de prélèvement.	4
Figure 5 : Mesure de la longueur d'une scrobiculaire	6
Figure 6 : Mesure de la largeur d'une scrobiculaire	6
Figure 7 : Mesure de l'épaisseur d'une scrobiculaire.....	6
Figure 8 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Nord en 2025	15
Figure 9 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Nord (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).	16
Figure 10 : Distribution des individus par classe de taille.....	17
Figure 11 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Nord (ind/m ²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).....	18
Figure 12 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement de CH4 (nombre d'individus.m ⁻²)	19
Figure 13 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement de la Maye (nombre d'individus.m ⁻²).....	20
Figure 14 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Crotoy (nombre d'individus.m ⁻²)	21
Figure 15 : Biomasses de scrobiculaires (g.m ⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement de CH4.	27
Figure 16 : Biomasses de scrobiculaires (g.m ⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement de la Maye.....	28
Figure 17 : Biomasses de scrobiculaires (g.m ⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement du Crotoy.	29
Figure 18 : Interpolation triangulaire des biomasses de taille minimale autorisée de capture sur les gisements de la baie de Somme Nord	31
Figure 19 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Sud en 2025.....	36

Figure 20 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Sud (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).	37
Figure 21 : Distribution des individus par classe de taille.....	38
Figure 22 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Sud (ind/m ²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).....	39
Figure 23 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Hourdel (nombre d'individus.m ⁻²).....	40
Figure 24 : Biomasses de scrobiculaires (g.m ⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur les gisements du Hourdel.....	44
Figure 25 : Interpolation triangulaire des biomasses de taille minimale autorisée de capture sur le gisement de la slikke du Hourdel.....	46
Figure 26 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Centre en 2025.....	51
Figure 27 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Centre (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).	52
Figure 28 : Distribution des individus par classe de taille.....	53
Figure 29 : Densité moyenne de scrobiculaires (ind.m ⁻²) en fonction des classes de tailles (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).....	54
Figure 30 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Centre (nombre d'individus.m ⁻²).....	55
Figure 31 : Biomasses de scrobiculaires (g.m ⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur les gisements du Centre.....	58
Figure 32 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de CH4 entre 2024 et 2025	62
Figure 33 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de CH4 entre 2024 et 2025	63
Figure 34 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de la Maye entre 2024 et 2025	64
Figure 35 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de la Maye entre 2024 et 2025	65
Figure 36 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Crotoy entre 2024 et 2025	66
Figure 37 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Crotoy entre 2024 et 2025	67

Figure 38 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Hourdel entre 2024 et 2025	69
Figure 39 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Hourdel entre 2024 et 2025	70
Figure 40 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Centre entre 2024 et 2025	71
Figure 41 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Centre entre 2024 et 2025	72

Tableaux

Tableau 1 : Coordonnées des points échantillonnés en baie de Somme Nord en Lambert 93 et en WGS84	9
Tableau 2 : Biomasse (g.m^{-2}) par c lasse de taille (en orange, les scrobiculaires de taille non marchande et en vert, les scrobiculaires de taille marchande)	23
Tableau 3 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm sur CH4	32
Tableau 4 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm à la Maye	32
Tableau 5 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm au Crotoy	32
Tableau 6 : Coordonnées des points échantillonnées en baie de Somme Sud en Lambert 93 et en WGS84	34
Tableau 7 : Biomasse (g.m^{-2}) par classe de taille (en orange, les scrobiculaires de taille non marchande et en vert, les scrobiculaires de taille marchande)	42
Tableau 8 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm au Hourdel	47
Tableau 9 : Entité échantillonnée, nombre de prélèvements réalisés, moyenne des biomasses supérieures à la TMAC par m^2 , biomasse supérieures à la TMAC par m^2 à un intervalle de confiance de 80 %, surface de l'entité échantillonnée, biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité et biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %	48
Tableau 10 : Coordonnées des points échantillonnées en baie de Somme Centre en Lambert 93 et en WGS84 ..	50
Tableau 11 : Biomasse (g.m^{-2}) par classe de taille (en orange, les scrobiculaires de taille non marchande et en vert, les scrobiculaires de taille marchande)	57
Tableau 12 : Entités échantillonnées, nombre de prélèvements réalisés, moyennes des biomasses supérieures à la TMAC par m^2 , biomasses supérieures à la TMAC par m^2 à un intervalle de confiance de 80 %, surface des	

entités échantillonnées, biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité et biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %..... 60

Tableau 13 : Récapitulatif des sites prospectés, tout effort de pêche confondu, de leurs entités, du nombre de prélèvements effectués, des surfaces de gisements potentiels, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence, les intervalles de confiances des biomasses à 80 %, le nombre de marée et l'intervalle de confiance des intervalles de marées à 80 %..... 75

Tableau 14 : Récapitulatif des sites prospectés, seuil supérieur à 500 g/m² de scrobiculaires à la TMAC, de leurs entités, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence et le nombre de marée de travail possible..... 76

INTRODUCTION

La scrobiculaire, *Scrobicularia plana*, est un bivalve qui vit en profondeur dans les sédiments sablo-vaseux à vaseux. La profondeur de l'enfouissement dépend de la taille de l'individu et de ses siphons. Principalement dépositivore, la scrobiculaire se nourrit et respire grâce à ses siphons qui, lors de leur déplacement, dessinent des étoiles sur le sédiment. Caractérisée par une coquille mince, ovale et fragile, sa croissance est lente, à raison de 3,6 mm.an⁻¹ (Ruellet, 2013). Pouvant vivre plus de 10 ans, les adultes atteignent la maturité sexuelle dès l'âge de 2 ans (Sola, 1997) mais la ponte est davantage abondante à partir de l'âge de 5 ans (Ruellet, 2013). La reproduction a lieu l'été entre juillet et septembre, par une émission de gamètes et une fécondation dans l'eau. Les larves véligères sont d'abord planctoniques, pendant 3 à 4 semaines, où elles peuvent se disperser très loin des habitats les plus propices, puis se métamorphosent et finissent par devenir benthiques.

Appelées « fausses palourdes », « lavignons » ou encore « lavagnons », les scrobiculaires sont pêchées pour leur finesse. Elles sont ramassées à partir de 30 mm à l'aide d'une fourche à longues dents dans le but d'extraire les mottes de substrats qui les abritent. La pêche aux scrobiculaires se révèle fatigante du fait de la nature vaseuse et collante du sédiment. Très fragiles, elles doivent être conditionnées avec soin une fois pêchées.

Le GEMEL réalise l'évaluation de gisements de scrobiculaires depuis 2020 dans le cadre du projet SCROBSAC (SCRObiculaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche : évaluation des stocks exploitables) (Becuwe et *al.*, 2020) et depuis 2021 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectif auprès de la Région des Hauts-de-France (Becuwe et *al.*, 2021 ; Becuwe et *al.*, 2022 ; Becuwe et *al.*, 2023). Pour la saison 2024-2025, le nombre de licences de pêche aux lavagnons est de 60 et, suite à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2021, le quota de pêche est fixé à 70 kg par pêcheur et par marée. La présente étude fait état des gisements de scrobiculaires en baie de Somme dans le but d'estimer son potentiel de production en cette année 2025.

MATERIEL ET METHODES

A. PRELEVEMENTS

En 2025, l'évaluation du gisement de scrobiculaires en baie de Somme est réalisée du 6 juin au 7 juillet. Les points prospectés lors de la dernière évaluation de gisement ont été repris cette année, autant que possible, par soucis de comparaison (Becuwe et *al.*, 2024). La présence d'étoiles est un indice de présence de scrobiculaires (Figure 1). Ces dernières peuvent aussi être confondues avec des traces de pattes d'oiseaux ou de Néréis. En baie de Somme Nord, qui se compose des gisements de CH'4, de la Maye et du Crotoy, 237 points ont été échantillonnés. En baie de Somme Centre, qui se situe entre le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme, ce sont 35 points échantillonnés, et 56 en baie de Somme Sud, entre le Cap-Hornu et le Hourdel.



Figure 1 : Quadrat présentant des traces en étoile, caractéristiques des scrobiculaires

L'échantillonnage des points se fait à l'aide d'un carottier de 0,029 m² de surface (soit 19 cm de diamètre) (Figure 2). A chaque fois, 3 carottes de sédiment de 20 cm de profondeur sont prélevées. Les carottes sont ensuite cassées à la main et le sédiment est émiétté à la recherche des scrobiculaires (Figure 3) puisque le tamisage endommage ces bivalves fragiles et le sédiment très vaseux rend la tâche difficile. Compte tenu du nombre particulièrement élevé de jeunes scrobiculaires observés cette année, il a été décidé de prélever séparément les cinq premiers centimètres de chaque carotte, correspondant à la zone de forte densité des individus juvéniles. Cette fraction superficielle a été tamisée au laboratoire afin d'assurer une quantification exhaustive et de limiter les pertes liées à la manipulation. La portion restante de la carotte a été traitée selon le protocole habituel, garantissant la comparabilité des résultats avec les séries antérieures. L'ensemble des scrobiculaires récupérées, quelques soient leurs tailles, sont placées dans un sac identifié selon le répliat et le point. Une fiche terrain est complétée pour chaque point (Figure 4). Elle renseigne la date, l'heure de prélèvement, les coordonnées GPS du point relevées à l'aide d'un Trimble TDC100, ainsi que la présence ou l'absence d'individus dans chaque carotte.



Figure 2 : Prélèvement de scrobiculaires par carottage.



Figure 3 : Recherche de scrobiculaires dans la carotte de prélèvement.



Figure 4 : Acquisition des informations de la station de prélèvement.

B. ANALYSES

1. Au laboratoire

Tous les individus prélevés sont amenés au laboratoire. Les scrobiculaires sont ensuite mesurées, point par point, réplicat par réplicat, en longueur (Figure 5), en largeur (Figure 6) et en épaisseur (Figure 7) à l'aide d'un pied à coulisse Mitutoyo étanche (IP 67 de précision 0,01 mm).

Les données recueillies permettent d'estimer les densités puis les biomasses sur les gisements potentiels. Un travail de cartographie est également réalisé à l'aide du logiciel de SIG QGIS.



Figure 5 : Mesure de la longueur d'une scrobiculaire



Figure 6 : Mesure de la largeur d'une scrobiculaire



Figure 7 : Mesure de l'épaisseur d'une scrobiculaire

2. Conversion taille-poids

La relation allométrique taille/poids permet d'évaluer la biomasse totale des gisements de scrobiculaires. Ainsi, les densités sont converties en biomasses à partir de la relation suivante, jugée comme étant le meilleur ajustement possible et biologiquement acceptable lors du projet COMORES (Ruellet, 2013) :

$$\text{PFE} = 1,5 \cdot 10^{-4} L^3$$

Avec PFE : poids frais entier (g),

L : Longueur de la coquille (mm).

3. Distribution de la population

Les histogrammes des structures de population sont réalisés sous Excel 2013, ainsi que les histogrammes de densités de population. En revanche, les histogrammes qui mettent en évidence la distribution de la population grâce à la densité de Kernel sont réalisés sous R (version i386 4.0.3).

4. Cartographie et modélisation des gisements

Les contours des gisements sont définis sur le terrain à partir d'observations géoréférencées, à savoir les stations prospectées et en fonction des caractéristiques physiques des milieux. Ils sont ensuite représentés sur QGIS. Ces contours prennent en compte la slikke et les filandres, les milieux vaseux en somme, habitats favorables à *Scrobicularia plana* et sont appelés « gisements », car ces surfaces sont susceptibles d'accueillir *Scrobicularia plana*.

5. Interpolation

L'interpolation des résultats est réalisée, lorsqu'elle est possible, sous le logiciel QGIS, par triangulation linéaire. Cette méthode consiste à diviser le champ en triangles disjoints dont les sommets sont les stations échantillonnées, puis à interpoler le paramètre choisi à

l'intérieur de chaque triangle. Ces outils statistiques permettent de produire des bilans cartographiques et chiffrés d'un gisement et d'en suivre l'évolution et la productivité.

Les biomasses de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la taille minimale autorisée de capture (TMAC) sont interpolées par triangulation linéaire par pas de 10 m en X et en Y afin d'avoir un maillage dont chaque nœud représente 100 m². Seuls les nœuds compris dans les zones propices aux scrobiculaires sont conservés.

Les représentations cartographiques indiquent les biomasses de scrobiculaires de taille marchande à différents seuils d'effort de pêche allant de 200 g.m⁻² à 500 g.m⁻².

RESULTATS

A. BAIE DE SOMME NORD

1. Echantillonnage des scrobiculaires

237 points ont été prospectés en baie de Somme Nord, au niveau de CH4, de la Maye et entre la Maye jusque devant le Crotoy (Tableau 1 et Figure 8). Les prélèvements ont été réalisés entre les 26 mai et 3 juillet 2025. 226 points révèlent la présence de *Scrobicularia plana*. Au total, 11 808 scrobiculaires ont été trouvées sur l'ensemble des points échantillonnés. Il est important de préciser que cette année, un nombre important de jeunes individus ont été recensés. Il s'agit de la première année depuis le premier suivi de 2020.

Tableau 1 : Coordonnées des points échantillonnés en baie de Somme Nord en Lambert 93 et en WGS84

Points	X (L93, m)	Y (L93, m)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
1	596401	7018199	N 50°15'11,5"	E 001°32'56,6"
2	596200	7018004	N 50°15'05,0"	E 001°32'46,7"
3	595997	7017800	N 50°14'58,3"	E 001°32'36,6"
4	596212	7017893	N 50°15'01,5"	E 001°32'47,4"
5	596396	7018000	N 50°15'05,0"	E 001°32'56,6"
6	596201	7017807	N 50°14'58,7"	E 001°32'46,9"
7	596202	7017601	N 50°14'52,0"	E 001°32'47,2"
8	596343	7017807	N 50°14'58,8"	E 001°32'54,1"
9	596401	7017773	N 50°14'57,7"	E 001°32'57,0"
10	596598	7018001	N 50°15'05,2"	E 001°33'06,8"
11	596403	7017594	N 50°14'51,9"	E 001°32'57,3"
12	596600	7017801	N 50°14'58,7"	E 001°33'07,0"
13	596710	7017933	N 50°15'03,0"	E 001°33'12,5"
14	596400	7017403	N 50°14'45,7"	E 001°32'57,3"
15	596571	7017611	N 50°14'52,6"	E 001°33'05,8"
16	596799	7017799	N 50°14'58,8"	E 001°33'17,1"
17	596601	7017399	N 50°14'45,7"	E 001°33'07,5"
18	596799	7017598	N 50°14'52,3"	E 001°33'17,3"
19	596905	7017684	N 50°14'55,1"	E 001°33'22,5"
20	596965	7017681	N 50°14'55,0"	E 001°33'25,5"
21	596808	7017378	N 50°14'45,2"	E 001°33'17,9"

22	596806	7017213	N 50°14'39,8"	E 001°33'18,0"
23	597002	7017401	N 50°14'46,0"	E 001°33'27,7"
24	597086	7017500	N 50°14'49,3"	E 001°33'31,8"
25	596990	7017221	N 50°14'40,2"	E 001°33'27,2"
26	597204	7017398	N 50°14'46,0"	E 001°33'37,9"
27	597001	7017004	N 50°14'33,2"	E 001°33'28,0"
28	597201	7017200	N 50°14'39,6"	E 001°33'37,9"
29	597184	7016992	N 50°14'32,9"	E 001°33'37,2"
30	597399	7017204	N 50°14'39,9"	E 001°33'47,9"
31	597200	7016806	N 50°14'26,9"	E 001°33'38,2"
32	597401	7017001	N 50°14'33,3"	E 001°33'48,1"
33	597398	7016801	N 50°14'26,9"	E 001°33'48,2"
34	597404	7016600	N 50°14'20,4"	E 001°33'48,7"
35	597799	7016616	N 50°14'21,1"	E 001°34'08,6"
36	597620	7016839	N 50°14'28,2"	E 001°33'59,3"
37	597606	7016594	N 50°14'20,3"	E 001°33'58,8"
38	597625	7016924	N 50°14'31,0"	E 001°33'59,5"
39	597799	7016797	N 50°14'27,0"	E 001°34'08,4"
40	597803	7017000	N 50°14'33,5"	E 001°34'08,4"
41	597802	7017201	N 50°14'40,0"	E 001°34'08,2"
42	597798	7017402	N 50°14'46,5"	E 001°34'07,8"
43	597992	7017599	N 50°14'53,0"	E 001°34'17,4"
44	597994	7017384	N 50°14'46,1"	E 001°34'17,7"
45	597999	7017204	N 50°14'40,2"	E 001°34'18,1"
46	598004	7017002	N 50°14'33,7"	E 001°34'18,5"
47	597997	7016799	N 50°14'27,1"	E 001°34'18,4"
48	597998	7016604	N 50°14'20,8"	E 001°34'18,6"
49	598200	7016607	N 50°14'21,1"	E 001°34'28,8"
50	598217	7016800	N 50°14'27,3"	E 001°34'29,5"
51	598204	7016999	N 50°14'33,7"	E 001°34'28,6"
52	598275	7016998	N 50°14'33,7"	E 001°34'32,2"
53	598200	7017197	N 50°14'40,1"	E 001°34'28,2"
54	598253	7017385	N 50°14'46,2"	E 001°34'30,7"
55	598199	7017600	N 50°14'53,2"	E 001°34'27,8"
56	598198	7017800	N 50°14'59,6"	E 001°34'27,6"
57	598200	7018000	N 50°15'06,1"	E 001°34'27,5"
58	598404	7017993	N 50°15'06,0"	E 001°34'37,8"
59	598393	7017799	N 50°14'59,7"	E 001°34'37,4"
60	598416	7017608	N 50°14'53,5"	E 001°34'38,7"
61	598445	7017407	N 50°14'47,1"	E 001°34'40,4"
62	598392	7017187	N 50°14'39,9"	E 001°34'37,9"
63	598411	7016988	N 50°14'33,5"	E 001°34'39,1"
64	598404	7016803	N 50°14'27,5"	E 001°34'38,9"
65	598401	7016592	N 50°14'20,7"	E 001°34'38,9"
66	598595	7016606	N 50°14'21,3"	E 001°34'48,7"
67	598605	7016799	N 50°14'27,5"	E 001°34'49,0"

68	598597	7016991	N 50°14'33,7"	E 001°34'48,4"
69	598594	7017203	N 50°14'40,6"	E 001°34'48,1"
70	598617	7017411	N 50°14'47,3"	E 001°34'49,1"
71	598600	7017570	N 50°14'52,4"	E 001°34'48,1"
72	598600	7017795	N 50°14'59,7"	E 001°34'47,9"
73	598795	7017588	N 50°14'53,1"	E 001°34'57,9"
74	598809	7017387	N 50°14'46,6"	E 001°34'58,8"
75	598776	7017199	N 50°14'40,5"	E 001°34'57,3"
76	598807	7017001	N 50°14'34,2"	E 001°34'59,0"
77	598811	7016791	N 50°14'27,4"	E 001°34'59,4"
78	598806	7016592	N 50°14'20,9"	E 001°34'59,3"
79	599004	7016603	N 50°14'21,4"	E 001°35'09,3"
80	598981	7016815	N 50°14'28,2"	E 001°35'07,9"
81	598993	7017008	N 50°14'34,5"	E 001°35'08,4"
82	599000	7017212	N 50°14'41,1"	E 001°35'08,5"
83	599005	7017445	N 50°14'48,6"	E 001°35'08,6"
84	599216	7016809	N 50°14'28,2"	E 001°35'19,8"
85	599095	7016606	N 50°14'21,6"	E 001°35'13,9"
86	598398	7016390	N 50°14'14,2"	E 001°34'38,9"
87	598606	7016402	N 50°14'14,7"	E 001°34'49,4"
88	598688	7016394	N 50°14'14,5"	E 001°34'53,6"
89	598797	7016396	N 50°14'14,6"	E 001°34'59,0"
90	598995	7016389	N 50°14'14,5"	E 001°35'09,0"
91	599209	7016401	N 50°14'15,0"	E 001°35'19,8"
92	599406	7016395	N 50°14'14,9"	E 001°35'29,7"
93	599606	7016403	N 50°14'15,3"	E 001°35'39,8"
94	598573	7016183	N 50°14'07,6"	E 001°34'48,0"
95	598604	7016199	N 50°14'08,1"	E 001°34'49,5"
96	598802	7016203	N 50°14'08,4"	E 001°34'59,5"
97	599003	7016198	N 50°14'08,3"	E 001°35'09,6"
98	599205	7016194	N 50°14'08,3"	E 001°35'19,8"
99	599396	7016204	N 50°14'08,7"	E 001°35'29,4"
100	599599	7016206	N 50°14'08,9"	E 001°35'39,6"
101	599801	7016211	N 50°14'09,2"	E 001°35'49,8"
102	600036	7016196	N 50°14'08,8"	E 001°36'01,7"
103	598400	7016033	N 50°14'02,6"	E 001°34'39,4"
104	598602	7016007	N 50°14'01,9"	E 001°34'49,6"
105	598806	7015998	N 50°14'01,7"	E 001°34'59,9"
106	599000	7015995	N 50°14'01,7"	E 001°35'09,6"
107	599196	7016006	N 50°14'02,2"	E 001°35'19,5"
108	599388	7015995	N 50°14'02,0"	E 001°35'29,2"
109	599602	7016005	N 50°14'02,4"	E 001°35'40,0"
110	599787	7015991	N 50°14'02,1"	E 001°35'49,3"
111	599998	7015994	N 50°14'02,3"	E 001°35'59,9"
112	600201	7015994	N 50°14'02,4"	E 001°36'10,2"
114	598436	7015813	N 50°13'55,5"	E 001°34'41,4"

115	598600	7015800	N 50°13'55,2"	E 001°34'49,7"
116	598801	7015802	N 50°13'55,4"	E 001°34'59,8"
117	599000	7015797	N 50°13'55,3"	E 001°35'09,8"
118	599201	7015798	N 50°13'55,5"	E 001°35'19,9"
119	599414	7015791	N 50°13'55,4"	E 001°35'30,7"
120	599606	7015793	N 50°13'55,6"	E 001°35'40,4"
121	599679	7015808	N 50°13'56,1"	E 001°35'44,0"
122	599801	7015806	N 50°13'56,1"	E 001°35'50,2"
123	600004	7015799	N 50°13'56,0"	E 001°36'00,4"
124	600205	7015803	N 50°13'56,2"	E 001°36'10,5"
125	600399	7015801	N 50°13'56,3"	E 001°36'20,3"
126	598193	7015601	N 50°13'48,5"	E 001°34'29,3"
127	598399	7015605	N 50°13'48,8"	E 001°34'39,7"
128	598602	7015606	N 50°13'48,9"	E 001°34'49,9"
129	598802	7015606	N 50°13'49,1"	E 001°35'00,0"
130	599001	7015598	N 50°13'48,9"	E 001°35'10,0"
131	599204	7015596	N 50°13'49,0"	E 001°35'20,3"
132	599402	7015606	N 50°13'49,4"	E 001°35'30,2"
133	599603	7015603	N 50°13'49,4"	E 001°35'40,4"
134	599806	7015596	N 50°13'49,3"	E 001°35'50,6"
135	599995	7015604	N 50°13'49,7"	E 001°36'00,1"
136	600199	7015607	N 50°13'49,9"	E 001°36'10,4"
137	600404	7015598	N 50°13'49,7"	E 001°36'20,7"
138	600502	7015605	N 50°13'50,0"	E 001°36'25,7"
139	600601	7015604	N 50°13'50,0"	E 001°36'30,7"
140	598205	7015394	N 50°13'41,9"	E 001°34'30,1"
141	598404	7015394	N 50°13'42,0"	E 001°34'40,2"
143	598608	7015406	N 50°13'42,5"	E 001°34'50,4"
144	598800	7015407	N 50°13'42,6"	E 001°35'00,1"
145	599008	7015395	N 50°13'42,4"	E 001°35'10,6"
146	599203	7015397	N 50°13'42,5"	E 001°35'20,4"
147	599405	7015398	N 50°13'42,7"	E 001°35'30,6"
148	599606	7015398	N 50°13'42,8"	E 001°35'40,7"
149	599802	7015402	N 50°13'43,0"	E 001°35'50,6"
150	599996	7015391	N 50°13'42,8"	E 001°36'00,4"
151	600199	7015397	N 50°13'43,1"	E 001°36'10,6"
152	600401	7015397	N 50°13'43,2"	E 001°36'20,8"
153	600604	7015396	N 50°13'43,3"	E 001°36'31,0"
154	600682	7015391	N 50°13'43,2"	E 001°36'34,9"
156	599000	7015207	N 50°13'36,3"	E 001°35'10,4"
157	599196	7015198	N 50°13'36,1"	E 001°35'20,2"
158	599398	7015201	N 50°13'36,3"	E 001°35'30,4"
159	599602	7015202	N 50°13'36,5"	E 001°35'40,7"
160	599804	7015196	N 50°13'36,4"	E 001°35'50,9"
161	599999	7015203	N 50°13'36,7"	E 001°36'00,7"
162	600198	7015202	N 50°13'36,8"	E 001°36'10,7"

163	600403	7015206	N 50°13'37,1"	E 001°36'21,0"
164	600600	7015201	N 50°13'37,0"	E 001°36'31,0"
165	600700	7015201	N 50°13'37,1"	E 001°36'36,0"
166	599214	7015024	N 50°13'30,5"	E 001°35'21,3"
167	599402	7015007	N 50°13'30,0"	E 001°35'30,8"
168	599593	7015008	N 50°13'30,2"	E 001°35'40,4"
169	599801	7014996	N 50°13'29,9"	E 001°35'50,9"
170	600000	7014999	N 50°13'30,1"	E 001°36'00,9"
171	600195	7014996	N 50°13'30,1"	E 001°36'10,7"
172	600403	7015008	N 50°13'30,7"	E 001°36'21,2"
173	600601	7015004	N 50°13'30,6"	E 001°36'31,2"
174	600795	7015014	N 50°13'31,1"	E 001°36'41,0"
175	600837	7015016	N 50°13'31,2"	E 001°36'43,1"
176	599306	7014799	N 50°13'23,3"	E 001°35'26,1"
177	599405	7014794	N 50°13'23,2"	E 001°35'31,1"
178	599598	7014795	N 50°13'23,3"	E 001°35'40,8"
179	599804	7014810	N 50°13'23,9"	E 001°35'51,2"
180	600000	7014806	N 50°13'23,9"	E 001°36'01,1"
181	600201	7014808	N 50°13'24,1"	E 001°36'11,2"
182	600398	7014803	N 50°13'24,0"	E 001°36'21,1"
183	600595	7014803	N 50°13'24,1"	E 001°36'31,1"
184	600803	7014795	N 50°13'24,0"	E 001°36'41,6"
185	600895	7014796	N 50°13'24,1"	E 001°36'46,2"
186	600915	7014796	N 50°13'24,1"	E 001°36'47,2"
187	599598	7014601	N 50°13'17,0"	E 001°35'41,0"
189	599799	7014608	N 50°13'17,4"	E 001°35'51,1"
190	599997	7014598	N 50°13'17,2"	E 001°36'01,1"
191	600201	7014599	N 50°13'17,3"	E 001°36'11,4"
192	600408	7014599	N 50°13'17,4"	E 001°36'21,8"
193	600586	7014586	N 50°13'17,1"	E 001°36'30,8"
194	600804	7014597	N 50°13'17,6"	E 001°36'41,8"
195	600995	7014595	N 50°13'17,6"	E 001°36'51,4"
196	601000	7014595	N 50°13'17,6"	E 001°36'51,7"
197	600005	7014402	N 50°13'10,8"	E 001°36'01,7"
198	600207	7014398	N 50°13'10,8"	E 001°36'11,9"
199	600398	7014405	N 50°13'11,2"	E 001°36'21,5"
200	600596	7014395	N 50°13'11,0"	E 001°36'31,5"
201	600798	7014398	N 50°13'11,2"	E 001°36'41,7"
202	600994	7014401	N 50°13'11,4"	E 001°36'51,5"
203	601123	7014405	N 50°13'11,6"	E 001°36'58,0"
204	601134	7014406	N 50°13'11,6"	E 001°36'58,6"
207	600473	7014173	N 50°13'03,7"	E 001°36'25,5"
208	600588	7014193	N 50°13'04,4"	E 001°36'31,3"
209	600812	7014203	N 50°13'04,9"	E 001°36'42,5"
210	600997	7014194	N 50°13'04,7"	E 001°36'51,9"
211	601247	7014193	N 50°13'04,8"	E 001°37'04,5"

212	601263	7014203	N 50°13'05,1"	E 001°37'05,3"
212	601382	7013999	N 50°12'58,6"	E 001°37'11,4"
213	601280	7014203	N 50°13'05,1"	E 001°37'06,1"
216	600812	7013996	N 50°12'58,2"	E 001°36'42,7"
217	600903	7014011	N 50°12'58,7"	E 001°36'47,3"
218	601002	7014000	N 50°12'58,4"	E 001°36'52,3"
219	601296	7013994	N 50°12'58,4"	E 001°37'07,1"
221	601423	7013999	N 50°12'58,6"	E 001°37'13,5"
223	600834	7013817	N 50°12'52,4"	E 001°36'44,0"
224	601002	7013792	N 50°12'51,7"	E 001°36'52,5"
225	601198	7013804	N 50°12'52,2"	E 001°37'02,3"
226	601407	7013793	N 50°12'52,0"	E 001°37'12,9"
227	601497	7013798	N 50°12'52,2"	E 001°37'17,4"
228	601562	7013798	N 50°12'52,2"	E 001°37'20,7"
229	601582	7013723	N 50°12'49,8"	E 001°37'21,7"
230	601682	7013722	N 50°12'49,8"	E 001°37'26,8"
233	600926	7013591	N 50°12'45,2"	E 001°36'48,8"
234	601013	7013602	N 50°12'45,6"	E 001°36'53,2"
235	601196	7013604	N 50°12'45,7"	E 001°37'02,4"
236	601406	7013609	N 50°12'46,0"	E 001°37'13,0"
237	598597	7013393	N 50°12'37,4"	E 001°34'51,7"

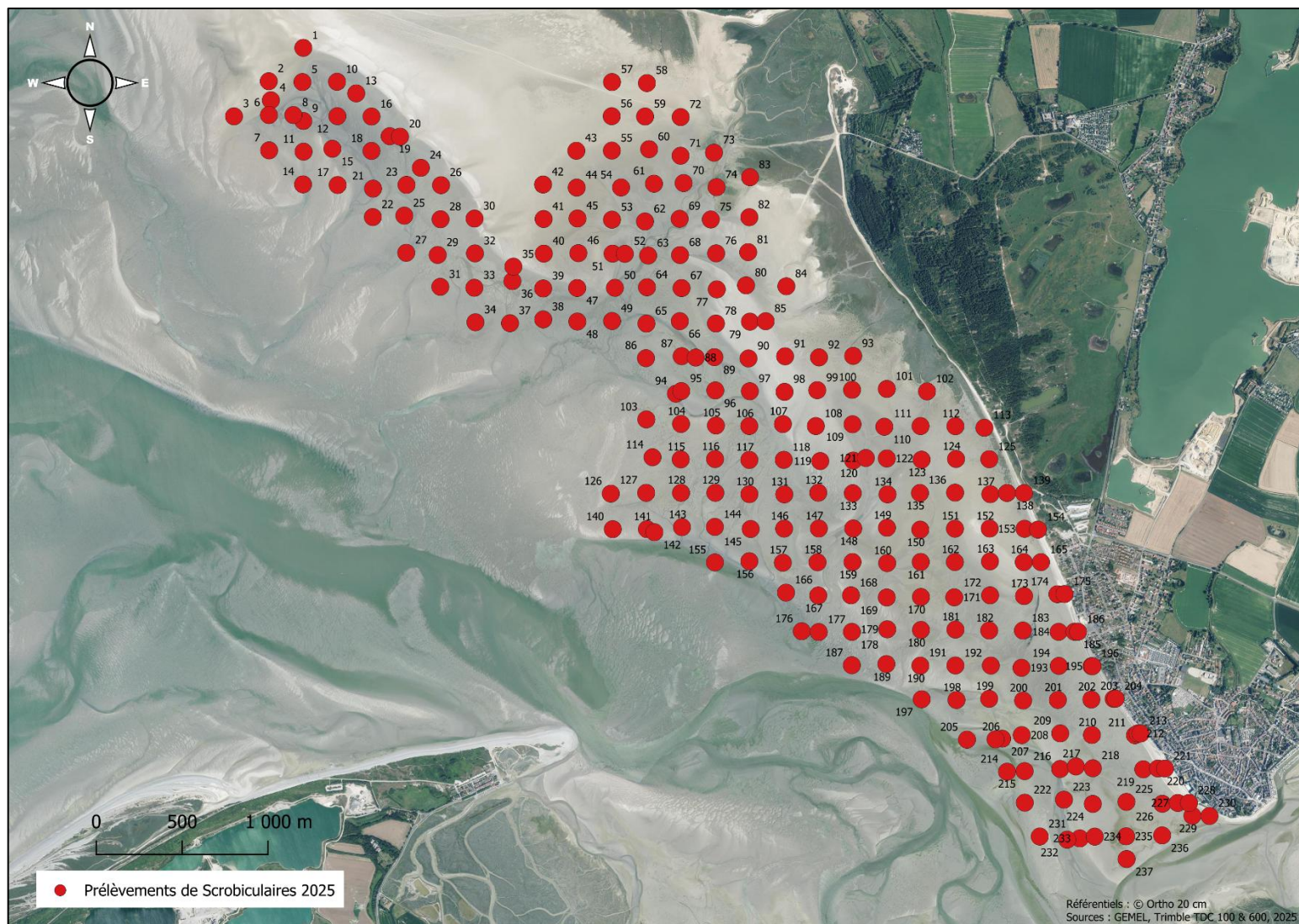


Figure 8 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Nord en 2025

2. Structure de la population et distribution

Les individus mesurés sont représentés par classe de taille sur l’histogramme de la Figure 9. La taille de la population de scrobiculaires en baie de Somme Nord varie entre 1 mm et 49 mm.

Cette année, le recrutement a été particulièrement élevé, ce qui explique la faible proportion d’individus à la taille marchande. En effet, seulement 10,7 % des scrobiculaires mesurés dépassent 30 mm. La distribution des tailles montre trois pics distincts : un à 4 mm correspondant aux recrues de l’année, un à 9 mm représentant des individus plus âgés, et un à 30 mm regroupant les individus commercialisables. La population est donc dominée par les jeunes classes d’âge.

En Baie de Somme Nord (Figure 9), l’analyse des 11 806 individus mesurés révèle que 923 atteignent ou dépassent la taille marchande fixée à 30 mm, soit 7,82 % de la population. Ce résultat traduit un recrutement important, avec une majorité d’individus encore en dessous du seuil commercial.

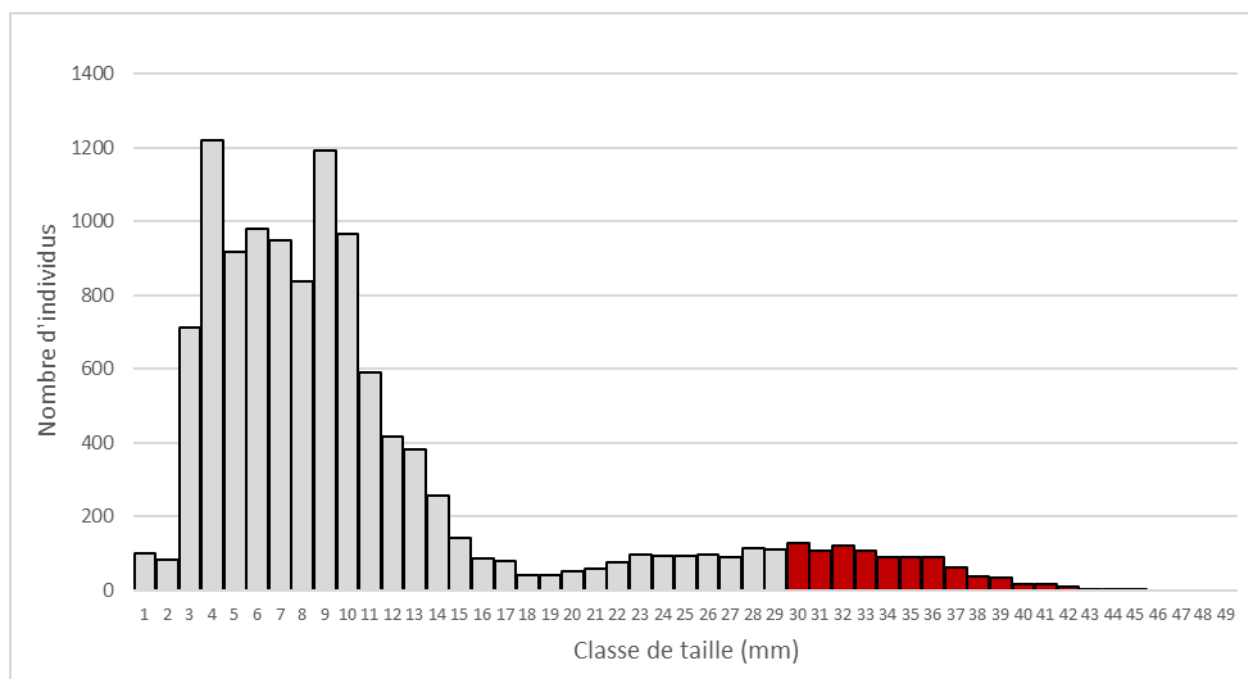


Figure 9 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Nord (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).

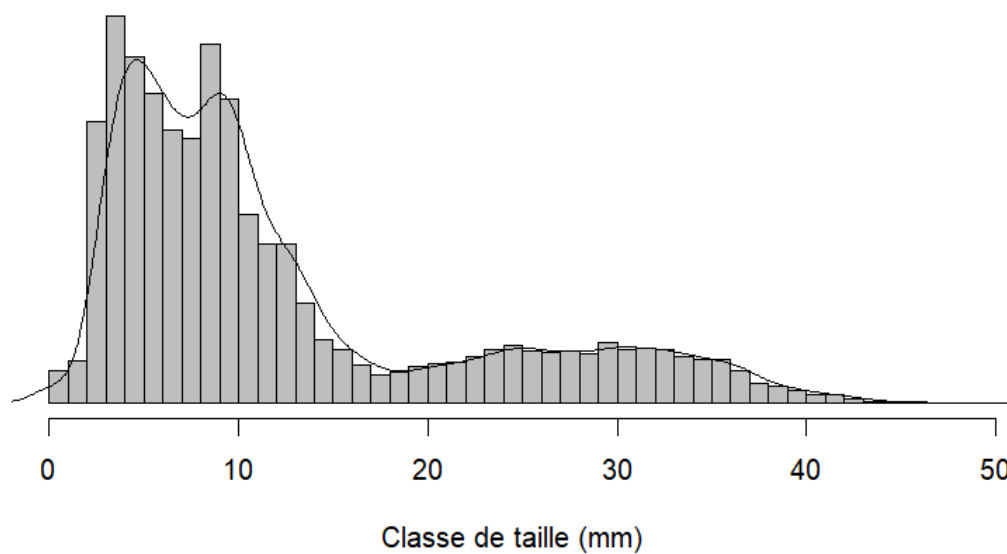


Figure 10 : Distribution des individus par classe de taille

3. Densité de population

- *Par classe de taille*

Le dénombrement et les mesures des individus prélevés permettent l'obtention du nombre de scrobiculaires par mètre carré selon les classes de taille (Figure 11). À la taille marchande, la densité moyenne est maximale à 30 mm avec 6,3 ind.m⁻².

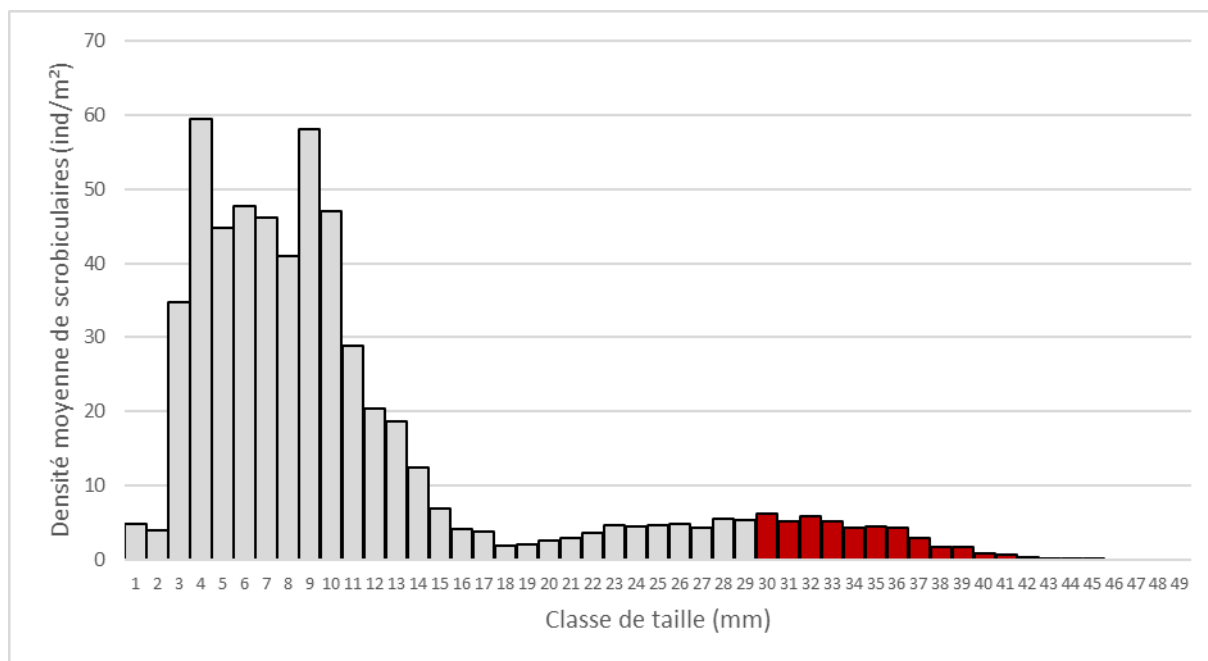


Figure 11 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Nord (ind/m²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)

- *Par point*

Les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, 13 et 14 présentent les densités des individus de taille marchande (taille supérieure ou égale à 30 mm) pour chaque point sur les différents gisements qui forment la baie de Somme Nord (CH4, la Maye et le Crotoy). La densité maximale sur le gisement de CH4 est retrouvée sur le point 10 avec 196 ind.m⁻² de taille marchande. Sur le gisement de la Maye, le point 61 présente 531 scrobiculaires de taille marchande par mètre carré. Enfin, les points présentant une biomasse plus importante sont les points 97 et 198 à respectivement 567 et 627 individus de taille marchande/m² sur le gisement du Crotoy.

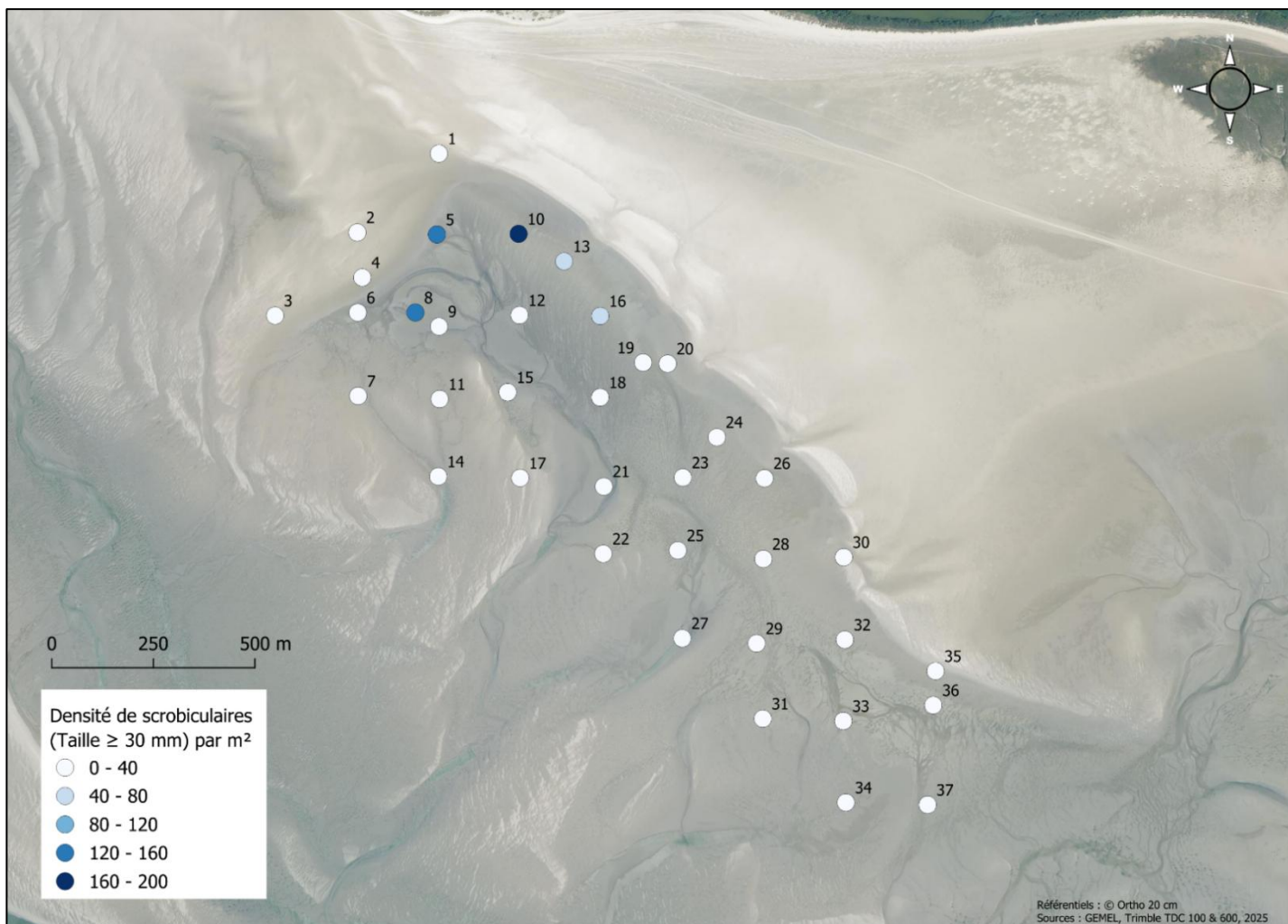


Figure 12 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement de CH4 (nombre d'individus.m-2)

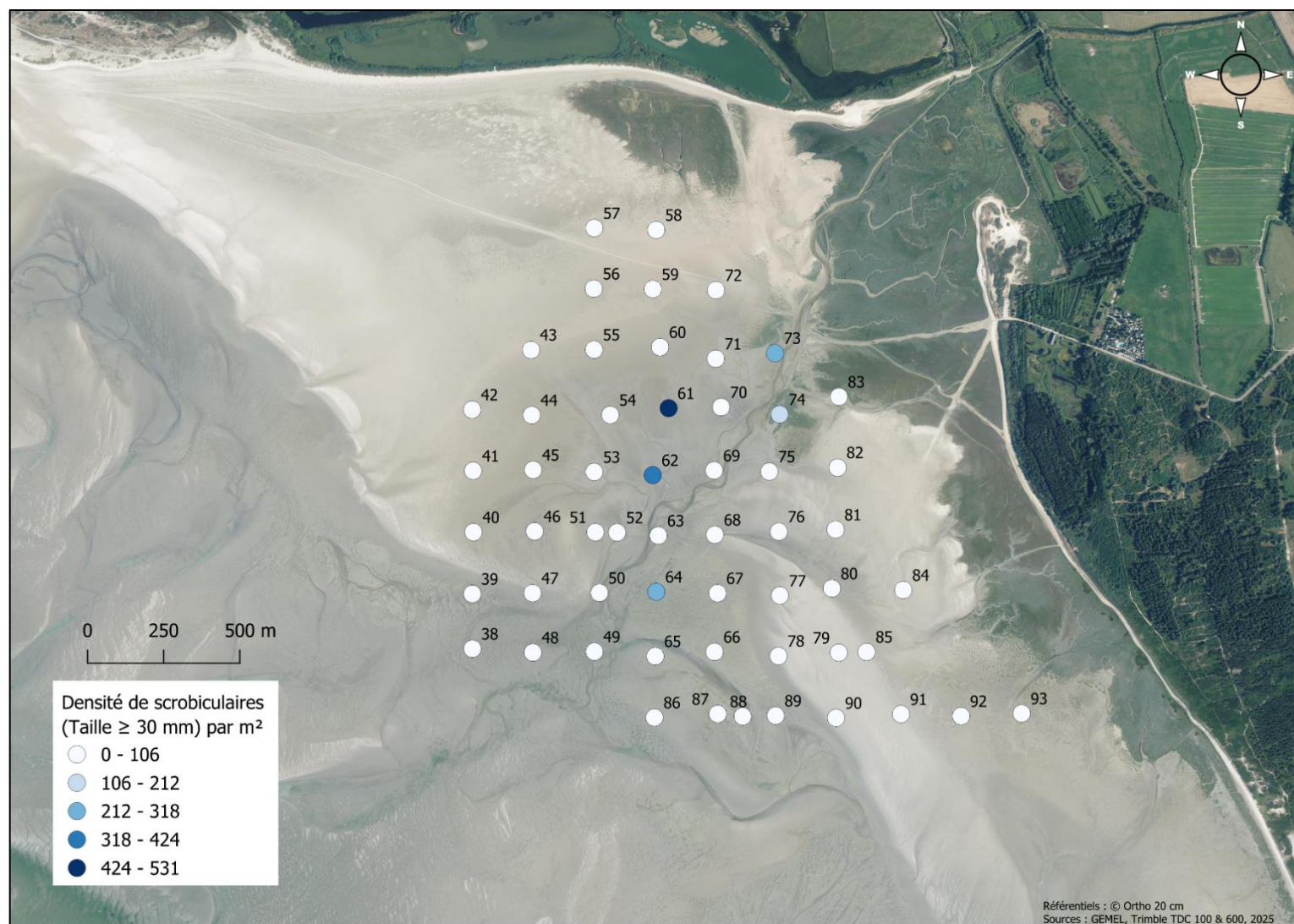


Figure 13 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement de la Maye (nombre d'individus. m^{-2})

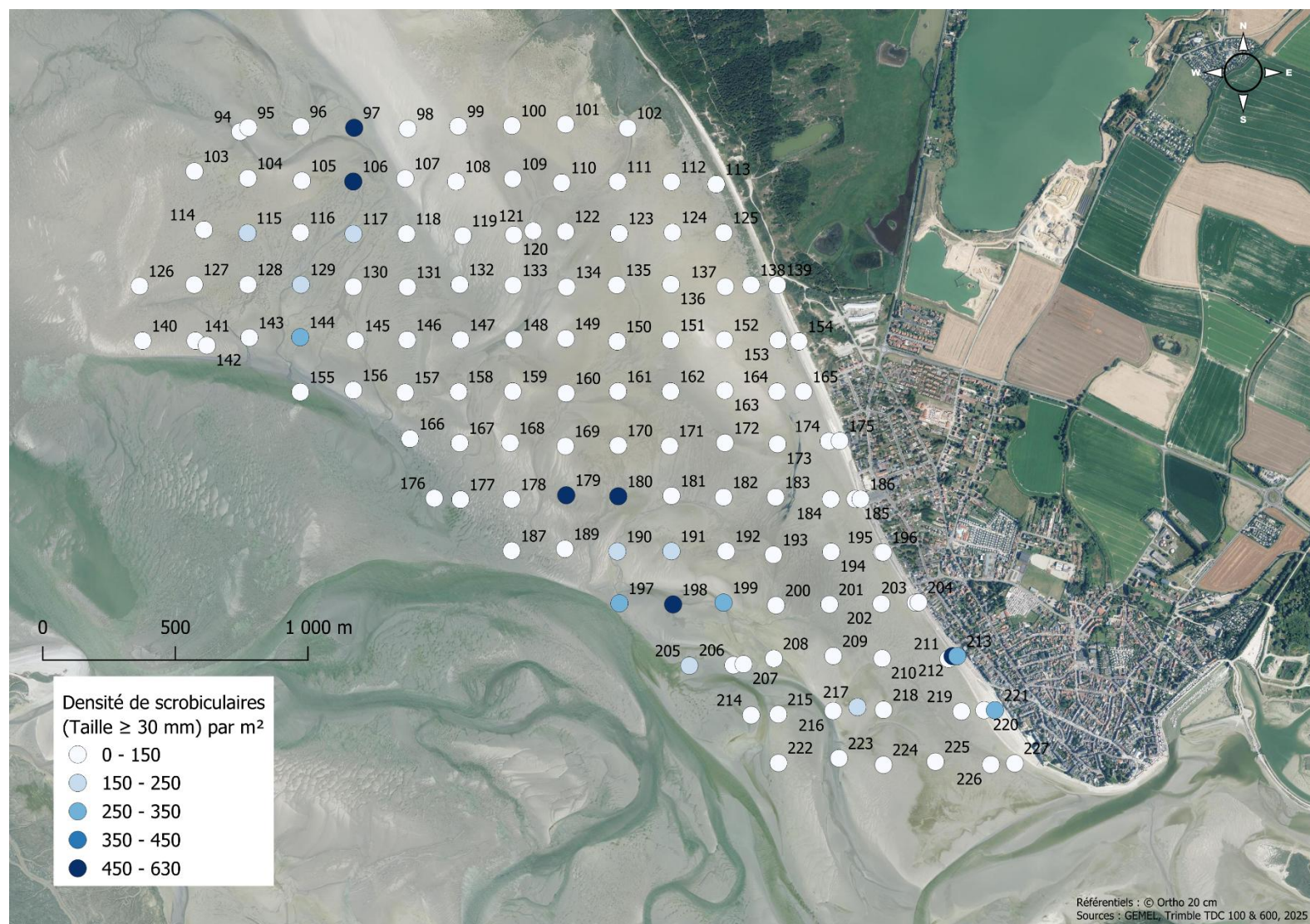


Figure 14 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Crotoy (nombre d'individus. m^{-2})

4. *Etat des stocks*

- *Par point*

L'évaluation des biomasses de scrobiculaires sur les points prospectés en baie de Somme Nord est estimée à partir de la relation allométrique taille-poids (cf. Conversion taille-poids). Les résultats de ces calculs sont présentés dans le Tableau 2. Sur l'ensemble des points, 104 d'entre eux présentent une biomasse nulle. 30 points ont une biomasse supérieure à 500 g.m^{-2} de scrobiculaires de taille non marchande (taille $< 30 \text{ mm}$) et 35 ont une biomasse supérieure à 500 g.m^{-2} de scrobiculaires de taille marchande (taille $\geq 30 \text{ mm}$).

Les Figure 15, Figure 16 et Figure 17 présentent une cartographie de la biomasse par point de prélèvement des scrobiculaires dont la taille est supérieure ou égale à 30 mm sur les gisements de la baie de Somme Nord. Les points verts, jaunes, oranges et rouges dont le seuil est inférieur à 500 g.m^{-2} de scrobiculaires de taille marchande sont considérés comme plus pénibles à exploiter par les pêcheurs à pied professionnels. Les points bleus ont, quant à eux, des biomasses supérieures à 500 g.m^{-2} de scrobiculaires de taille marchande et sont considérés comme étant exploitables en une marée par tous les pêcheurs à pieds professionnels. Ainsi, les points exploitables par tous sont les points 5, 8, 10, 52, 61, 62, 64, 69, 71, 73, 74, 97, 106, 116, 117, 118, 130, 131, 144, 146, 150, 182, 183, 193, 194, 200, 201, 202, 210, 217, 218, 219, 225, 229 et 235.

Tableau 2 : Biomasse (g.m^{-2}) par classe de taille (en orange, les scrobiculaires de taille non marchande et en vert, les scrobiculaires de taille marchande)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

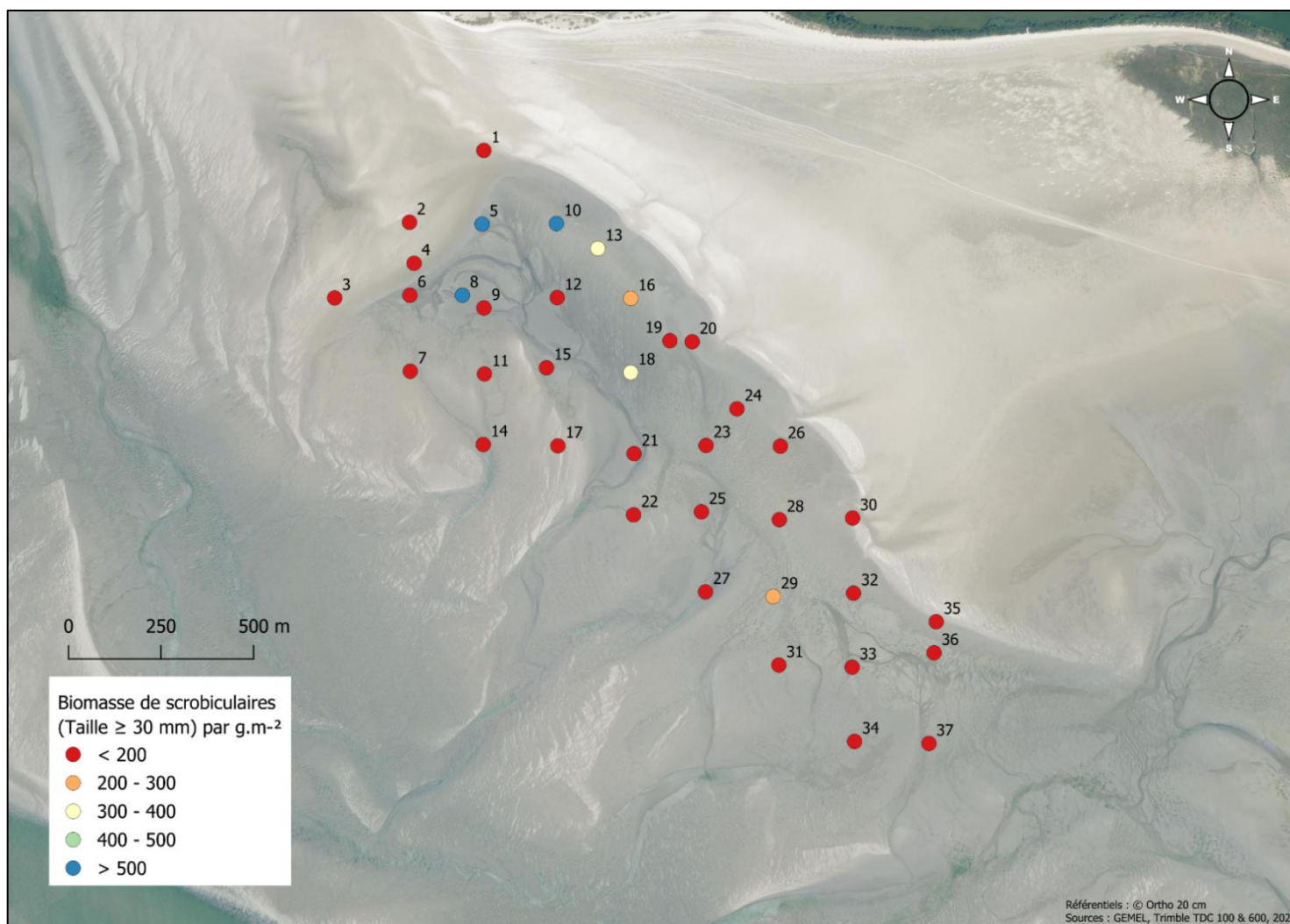


Figure 15 : Biomasses de scrobiculaires (g.m⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement de CH4.

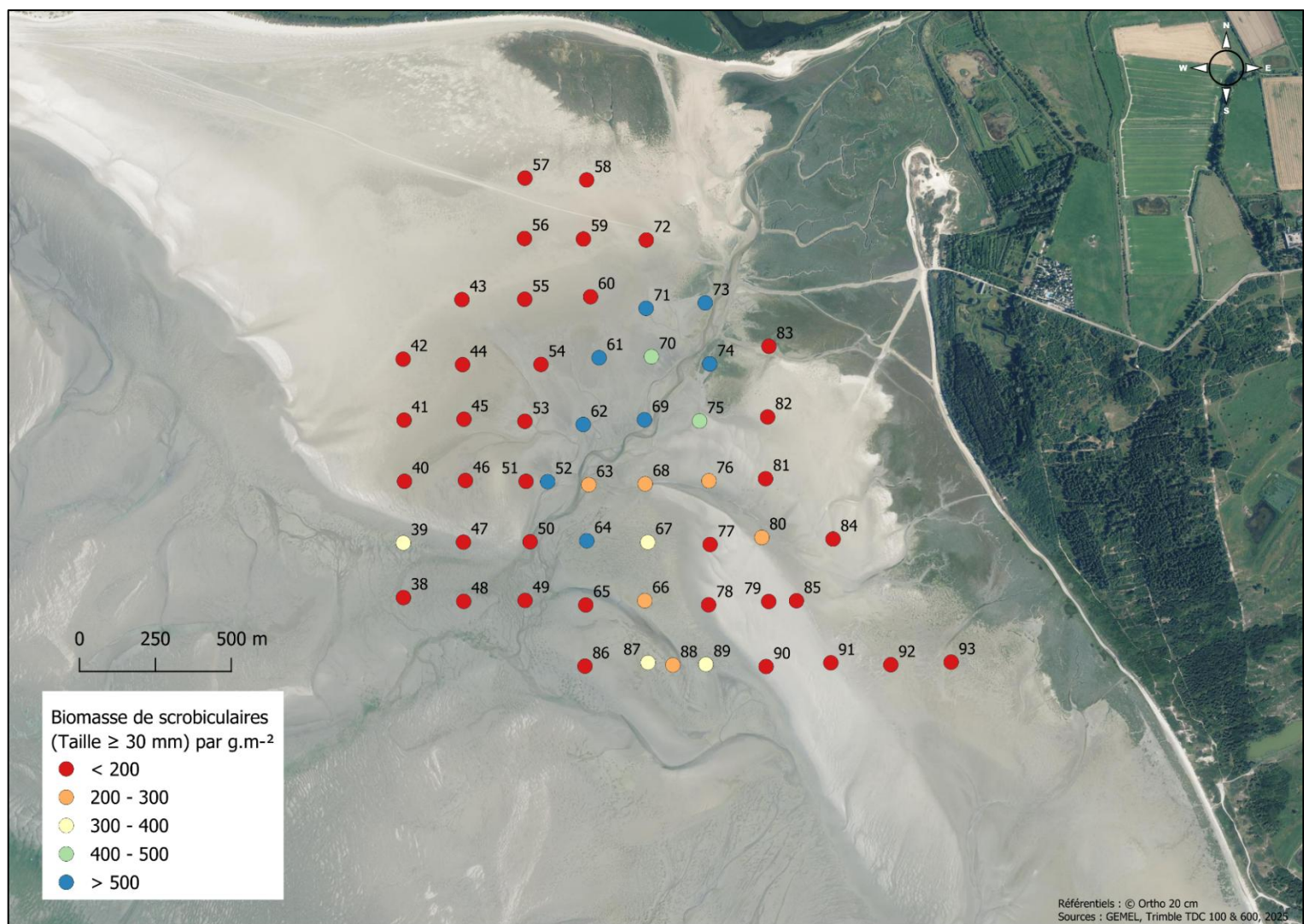


Figure 16 : Biomasses de scrobiculaires (g.m⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement de la Maye.

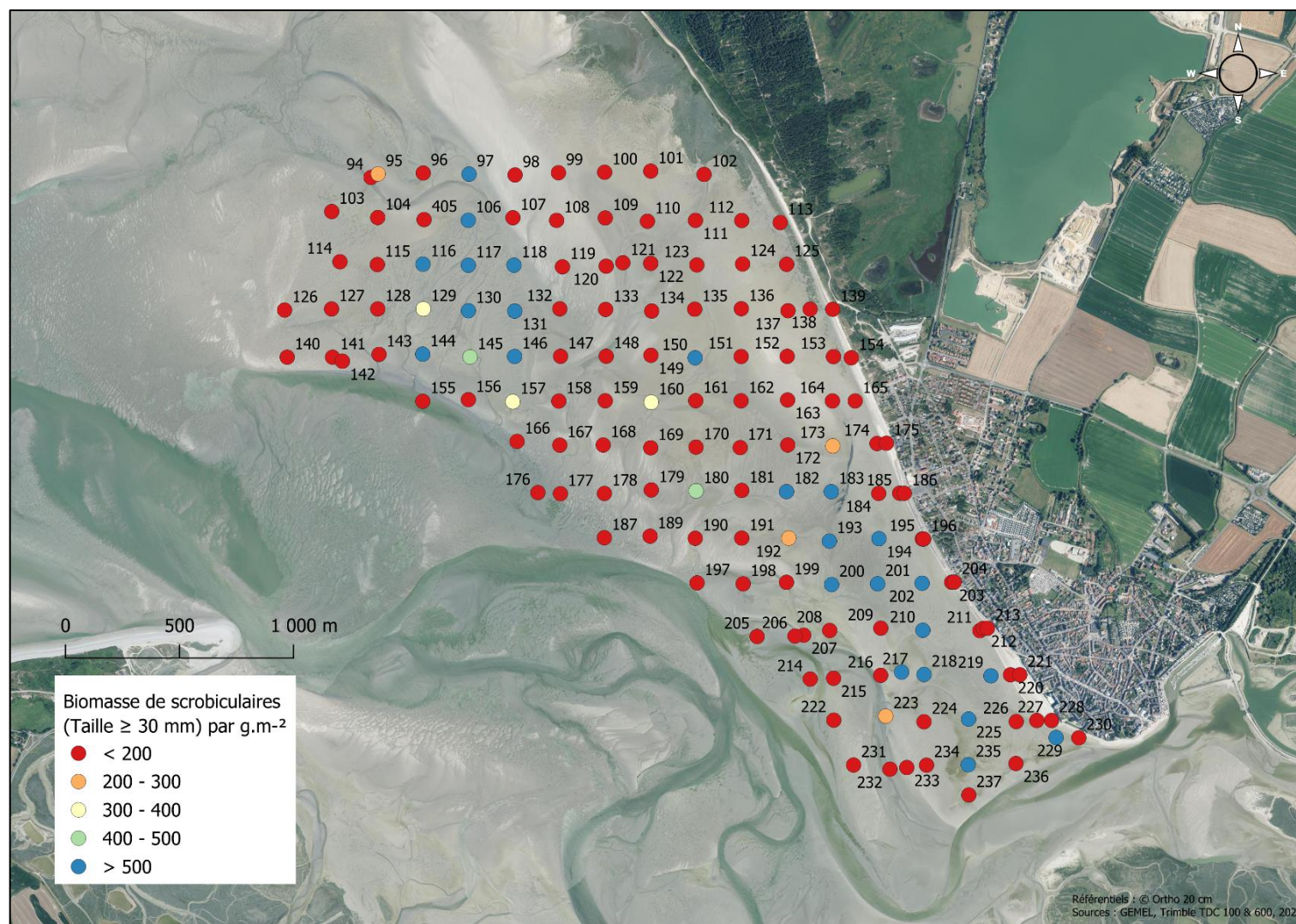


Figure 17 : Biomasses de scrobiculaires (g.m⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur le gisement du Crotoy.

- *Interpolation triangulaire*

L'homogénéité des gisements de CH₄, de la Maye et du Crotoy ainsi que la réalisation de prélèvements suivant un maillage permettent la réalisation d'une interpolation triangulaire. La Figure 18 présente les biomasses de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC sur les gisements de la baie de Somme Nord après interpolation triangulaire. Les tonnages de scrobiculaires pour chaque classe de biomasse et chaque gisement sont présentés dans les Tableau 3, 4 et 5. Ainsi, les scrobiculaires ayant atteint la TMAC sur le gisement de CH₄ représentent 125,4 t réparties sur les 52,78 ha de sa surface. Le gisement de la Maye, d'une superficie de 119 ha, a une biomasse de scrobiculaires à la TMAC de 482,9 t. En ce qui concerne le gisement du Crotoy, celui-ci a une surface de 281,85 ha et une biomasse de scrobiculaires à la TMAC de 1 592,9 t.

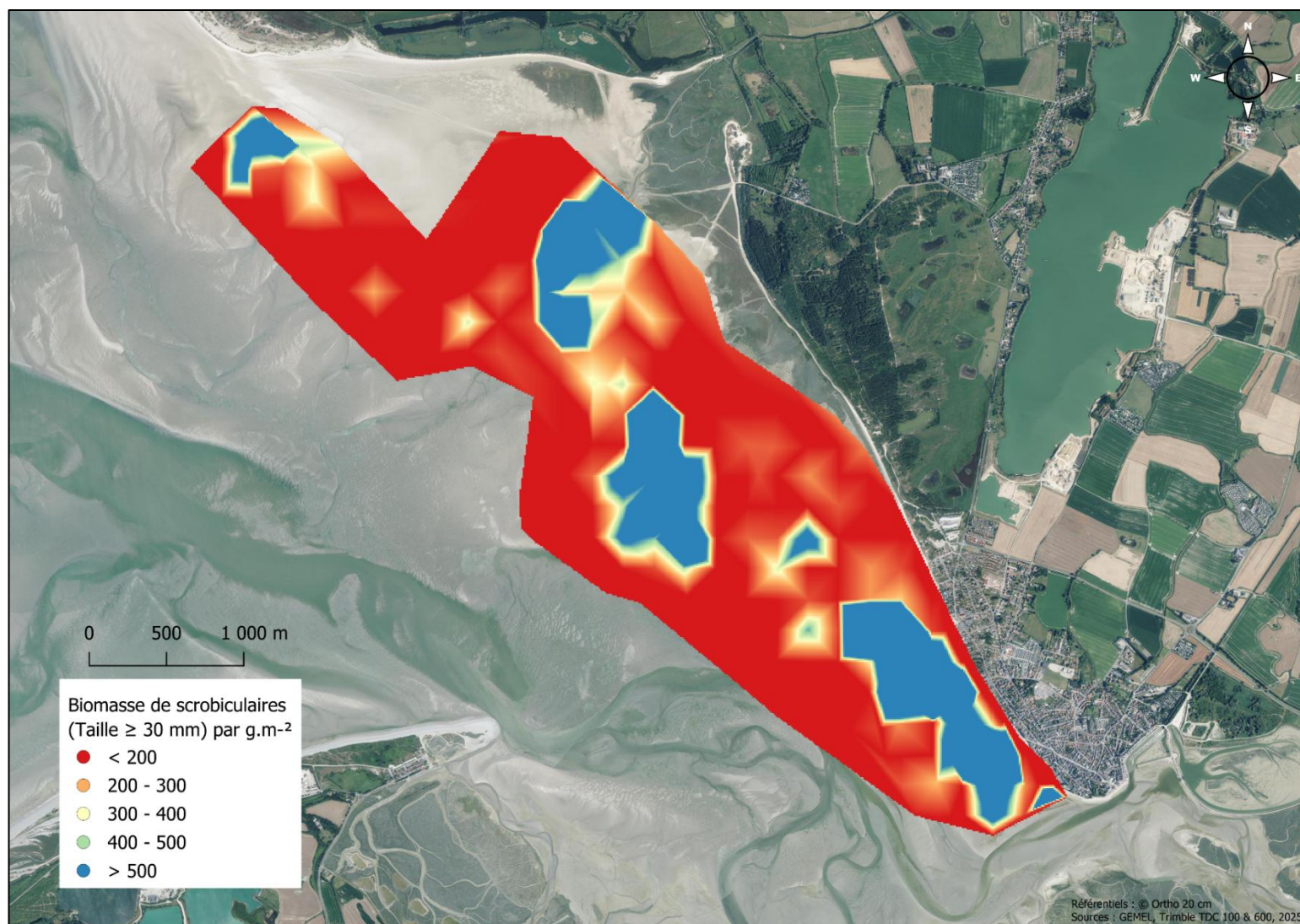


Figure 18 : Interpolation triangulaire des biomasses de taille minimale autorisée de capture sur les gisements de la baie de Somme Nord

Tableau 3 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm sur CH4

Classe de biomasse de scrobiculaires exploitables (T ≥ 30 mm) (g/m²)	Surface (m²)	Biomasse (t)
< 200	323 200	26.7
200 - 300	80 400	19.7
300 - 400	26 400	9.0
400 - 500	17 400	7.8
> 500	80 400	62.1
Total général	527 800	125.4

Tableau 4 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm à la Maye

Classe de biomasse de scrobiculaires exploitables (T ≥ 30 mm) (g/m²)	Surface (m²)	Biomasse (t)
< 200	581 700	42.5
200 - 300	145 300	35.6
300 - 400	69 100	23.8
400 - 500	57 400	26.0
> 500	336 600	365.0
Total général	1 190 100	492.9

Tableau 5 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm au Crotoy

Classe de biomasse de scrobiculaires exploitables (T ≥ 30 mm) (g/m²)	Surface (m²)	Biomasse (t)
< 200	1 256 900	94.6
200 - 300	225 800	55.8
300 - 400	148 500	51.6
400 - 500	124 700	55.9
> 500	1 062 600	1 335.0
Total général	2 818 500	1 592.9

B. BAIE DE SOMME SUD

1. Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Sud

Cette année, 56 des 62 points déjà prospectés en Baie de Somme Sud l'an dernier ont pu être réalisés. Un point supplémentaire a été ajouté, portant le total à 57 points prospectés (Tableau 6, Figure 19). Les six points non réalisés se situent le long du canal de la Somme, où la présence de blanchons imposait le respect d'une zone d'exclusion de 300 m autour des reposoirs de phoques. Dans ces conditions, il n'a pas été possible de prospecter ces secteurs. Les prélèvements sont réalisés du 19 juin au 1^{er} juillet 2025. 124 points ont révélé la présence de *Scrobicularia plana*. Au total, 3 160 scrobiculaires ont été trouvées sur l'ensemble des points échantillonnés.

Tableau 6 : Coordonnées des points échantillonnées en baie de Somme Sud en Lambert 93 et en WGS84

Points	X (L93, m)	Y (L93, m)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
273	600601	7011462	N 50°11'36,2"	E 001°36'34,3"
274	600232	7011639	N 50°11'41,7"	E 001°36'15,6"
275	600293	7011929	N 50°11'51,1"	E 001°36'18,4"
276	599936	7011849	N 50°11'48,3"	E 001°36'00,5"
277	600027	7012068	N 50°11'55,4"	E 001°36'04,9"
278	599974	7012401	N 50°12'06,1"	E 001°36'01,9"
279	599819	7012595	N 50°12'12,3"	E 001°35'53,9"
280	599773	7012613	N 50°12'12,9"	E 001°35'51,6"
281	599596	7012594	N 50°12'12,2"	E 001°35'42,7"
282	599405	7012598	N 50°12'12,2"	E 001°35'33,1"
283	599196	7012586	N 50°12'11,7"	E 001°35'22,6"
284	599002	7012604	N 50°12'12,1"	E 001°35'12,8"
285	598801	7012605	N 50°12'12,1"	E 001°35'02,7"
286	598673	7012513	N 50°12'09,0"	E 001°34'56,3"
287	598599	7012607	N 50°12'12,0"	E 001°34'52,5"
288	599564	7012783	N 50°12'18,3"	E 001°35'40,9"
289	599403	7012792	N 50°12'18,5"	E 001°35'32,8"
290	599205	7012802	N 50°12'18,7"	E 001°35'22,8"
291	599005	7012793	N 50°12'18,3"	E 001°35'12,8"
292	598798	7012809	N 50°12'18,7"	E 001°35'02,3"
293	598600	7012793	N 50°12'18,0"	E 001°34'52,4"
294	598998	7013013	N 50°12'25,4"	E 001°35'12,2"
295	598801	7013008	N 50°12'25,1"	E 001°35'02,3"
296	598595	7013004	N 50°12'24,8"	E 001°34'51,9"
297	598486	7013007	N 50°12'24,9"	E 001°34'46,4"
298	598804	7013197	N 50°12'31,2"	E 001°35'02,3"
299	598601	7013200	N 50°12'31,2"	E 001°34'52,1"
300	598400	7013194	N 50°12'30,9"	E 001°34'41,9"
301	598303	7013196	N 50°12'30,9"	E 001°34'37,1"
303	598398	7013402	N 50°12'37,6"	E 001°34'41,7"
304	598222	7013404	N 50°12'37,6"	E 001°34'32,8"
305	598399	7013602	N 50°12'44,1"	E 001°34'41,5"
306	598205	7013598	N 50°12'43,8"	E 001°34'31,8"
307	598003	7013599	N 50°12'43,7"	E 001°34'21,6"
308	598315	7013647	N 50°12'45,5"	E 001°34'37,3"
310	598193	7013658	N 50°12'45,7"	E 001°34'31,1"
310	598255	7013645	N 50°12'45,4"	E 001°34'34,2"
311	598095	7013681	N 50°12'46,4"	E 001°34'26,1"
312	598192	7013765	N 50°12'49,2"	E 001°34'31,0"
313	597999	7013693	N 50°12'46,8"	E 001°34'21,3"
314	598200	7013804	N 50°12'50,5"	E 001°34'31,3"

315	597996	7013786	N 50°12'49,8"	E 001°34'21,1"
316	597990	7013783	N 50°12'49,7"	E 001°34'20,8"
317	597795	7013799	N 50°12'50,1"	E 001°34'10,9"
318	598002	7014000	N 50°12'56,7"	E 001°34'21,2"
319	597651	7013842	N 50°12'51,4"	E 001°34'03,6"
319	597860	7013981	N 50°12'56,0"	E 001°34'14,0"
320	597522	7013841	N 50°12'51,3"	E 001°33'57,1"
321	597770	7013385	N 50°12'36,7"	E 001°34'10,0"
322	597964	7013167	N 50°12'29,7"	E 001°34'20,0"
323	598223	7012929	N 50°12'22,2"	E 001°34'33,3"
324	598027	7012579	N 50°12'10,8"	E 001°34'23,7"
325	597726	7012965	N 50°12'23,1"	E 001°34'08,2"
326	597466	7013346	N 50°12'35,2"	E 001°33'54,8"
327	597123	7013581	N 50°12'42,6"	E 001°33'37,3"
328	597277	7013688	N 50°12'46,2"	E 001°33'44,9"

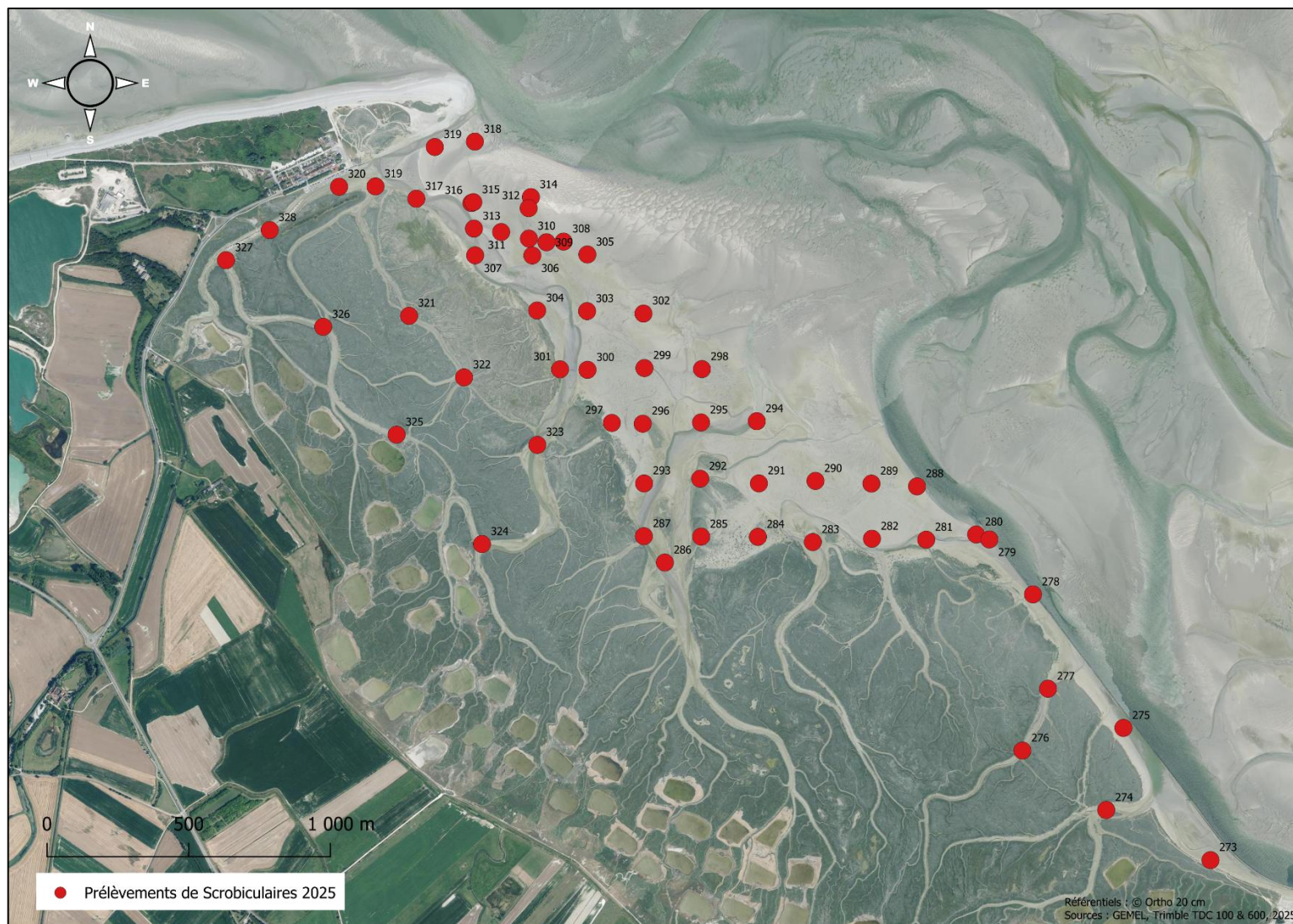


Figure 19 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Sud en 2025

2. Structure de la population et distribution

Les individus mesurés sont représentés par classe de taille sur l'histogramme de la Figure 20. La taille de la population de scrobiculaires en baie de Somme Sud varie entre 1 et 46 mm. 21 % des scrobiculaires sur ce site sont de taille marchande, supérieure ou égale à 30 mm (Figure 21).

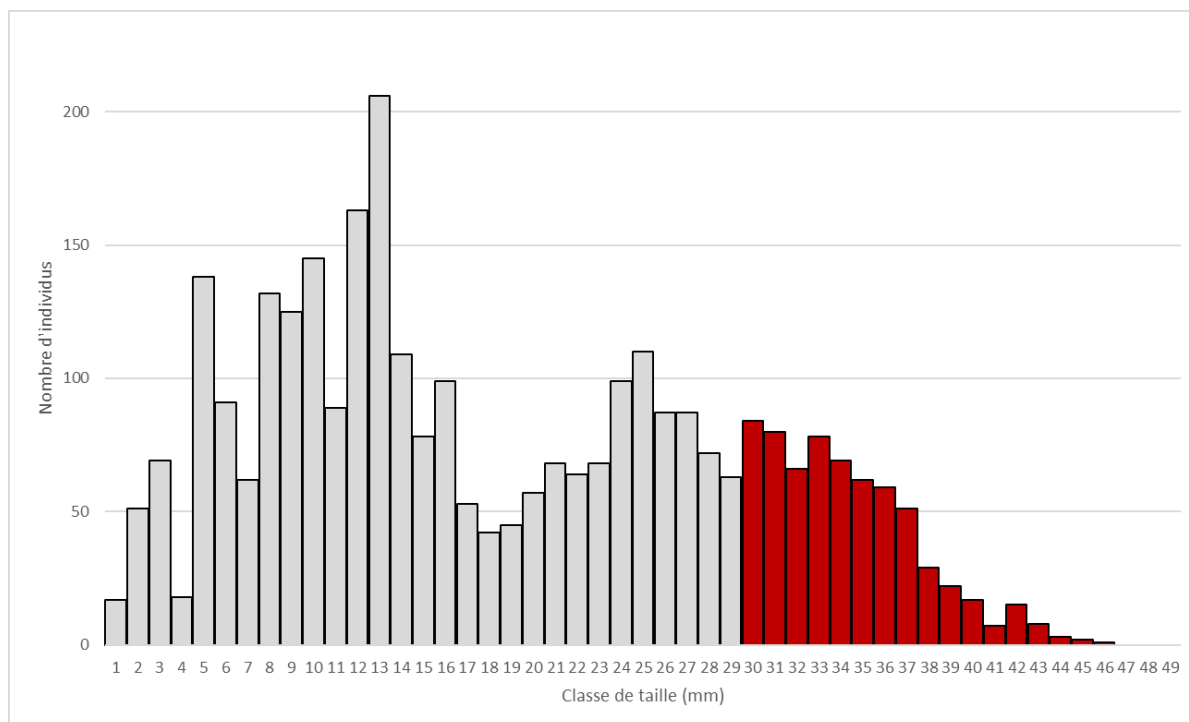


Figure 20 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Sud (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).

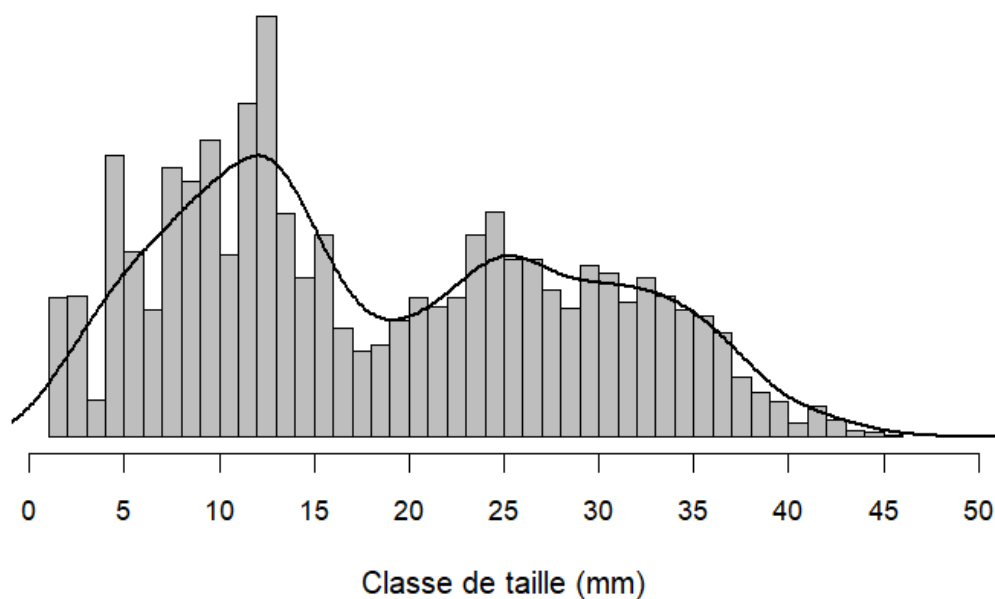


Figure 21 : Distribution des individus par classe de taille

3. Densité de la population

- *Par classe de taille*

Le dénombrement et les mesures des individus prélevés permettent l'obtention du nombre moyen de scrobiculaires par mètre carré selon les classes de taille (Figure 22). La densité moyenne est maximale à 13 mm, taille non marchande, avec 42 ind.m⁻². En ce qui concerne les tailles marchandes, la densité moyenne maximale est atteinte à 30 mm avec 16 ind.m⁻².

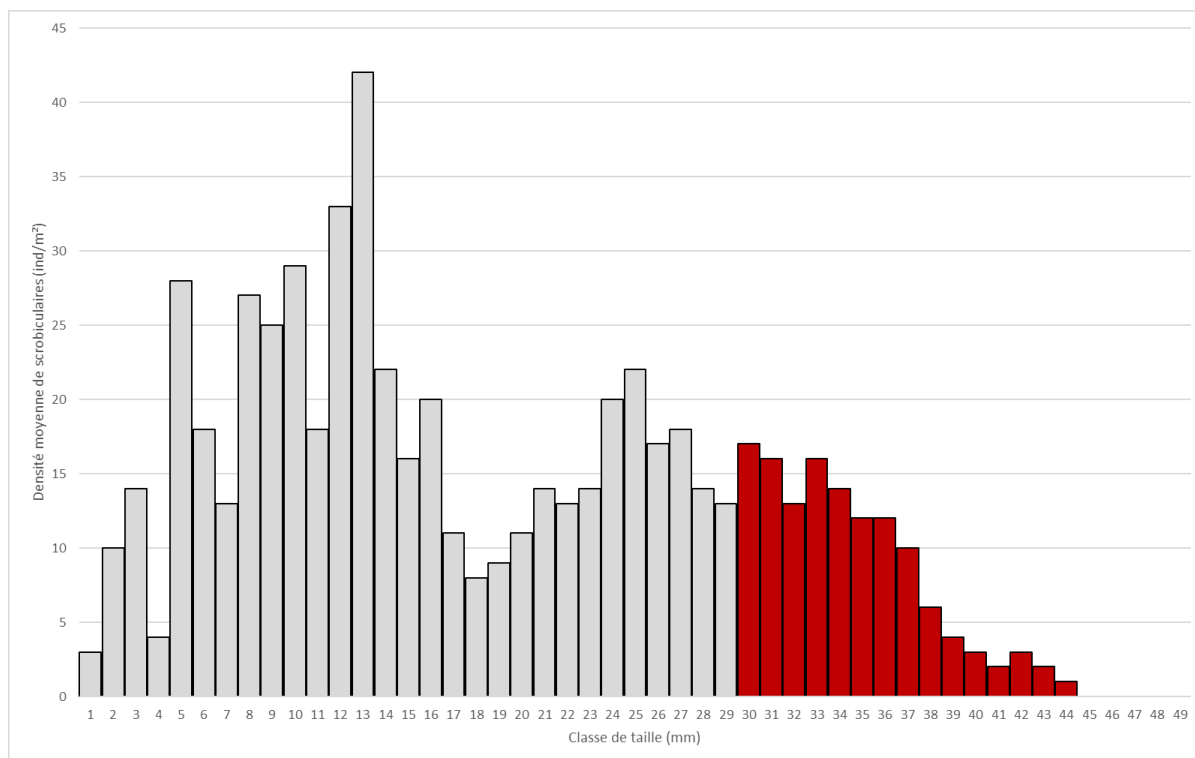


Figure 22 : Densité moyenne de scrobiculaires en baie de Somme Sud (ind/m²) en fonction de la classe de taille (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)

- *Par point*

La Figure 23 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Hourdel (nombre d'individus.m⁻²) Figure 23 présente les densités des individus de taille marchande pour chaque point (taille supérieure ou égale à 30 mm). Les densités de scrobiculaires de taille marchande sont majoritairement comprises entre 1 et 100 ind.m⁻² sur 31 points et entre 101 et 200 ind.m⁻² sur 8 points ainsi qu'entre 201 et 300 ind.m⁻² sur 10 points également. La densité moyenne maximale est retrouvée sur le point 300 avec 563 ind.m⁻².

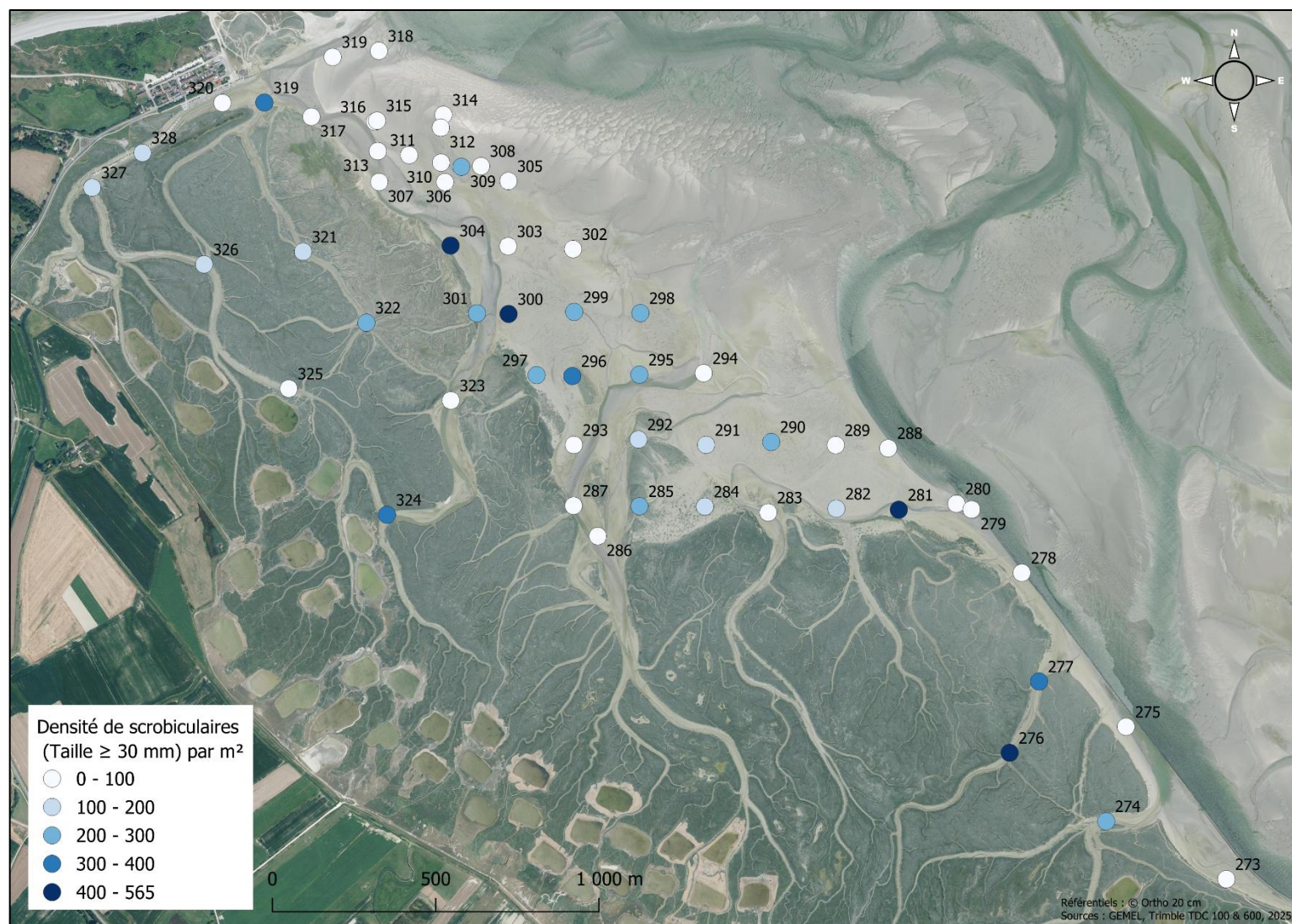


Figure 23 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Hourdel (nombre d'individus. m^{-2})

4. Etat des stocks

- *Par point*

L'évaluation des biomasses de scrobiculaires produites par les points prospectés en baie de Somme Sud au niveau du Hourdel est estimée à partir de la relation allométrique taille-poids (cf. Conversion taille-poids). Les résultats de ces calculs sont présentés dans le Tableau 7. Sur l'ensemble des points, 13 présentent une biomasse totale nulle. 18 points ont une biomasse supérieure à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille non marchande (taille < 30 mm) et 28 ont une biomasse supérieure à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille marchande (taille ≥ à 30 mm).

La Figure 24 propose une cartographie de la biomasse des scrobiculaires dont la taille est supérieure ou égale à 30 mm par point de prélèvement. Les points verts, jaunes, oranges et rouges dont le seuil est inférieur à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille marchande sont considérés comme inexploitable par les pêcheurs à pied professionnels, car ils demandent un effort de pêche trop important par rapport à ce qui peut être réalisable. Les points bleus ont, quant à eux, des biomasses supérieures à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille marchande et sont considérés comme étant exploitables. Ainsi, les points exploitables sont les points 273, 274, 276, 277, 281, 282, 284, 285, 290, 291, 292, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 309, 319, 321, 322, 324, 326, 327 et 328.

Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme – GEMEL – Année 2025

303	0	0	0	0	0	0	0	4	0	2	3	0	0	6	0	18	11	75	44	152	194	133	377	540	192	358	200	133	49	108	60	0	0	78	85	0	0	108	0	0	0	145	0	0	0	0	0	2441	632	3073	
304	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	5	0	0	5	0	0	11	52	46	89	61	233	159	299	34	75	126	186	310	171	188	481	376	164	535	194	105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1383	2523	3905	
305	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62	136	74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	271	274		
306	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	0	0	0	30	0	76	0	0	0	0	0	0	0	0	95	0	0	119	0	0	0	0	0	0	0	0	144	213	357	
307	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
309	0	0	0	0	0	0	1	0	5	10	9	0	40	6	15	27	11	13	15	17	0	0	25	57	64	108	401	134	148	0	60	263	144	78	256	185	0	0	0	0	135	0	0	0	0	0	958	1269	2226		
310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119	0	0	0	0	0	0	0	27	119	146		
311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51	0	0	0	0	0	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139	139		
312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
315	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	0	9	11	13	0	20	12	14	0	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104	0	104
317	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65	0	65
318	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
319	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	13	10	8	31	51	31	102	11	116	60	140	20	115	0	88	0	0	41	46	51	224	123	338	0	323	352	382	310	0	362	130	0	0	0	0	0	891	2595	3486		
321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	13	8	0	0	13	0	0	0	0	0	30	0	0	0	93	0	0	126	69	151	0	0	97	0	0	245	0	0	0	163	175	0	0	0	163	1025	1188
320	0	1	2	0	12	6	1	8	18	9	9	18	4	5	0	0	0	0	28	48	18	21	48	54	0	0	0	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	349	0	349	
322	0	0	0	0	0	0	1	0	1	4	7	10	12	20	37	38	36	0	13	0	0	0	22	0	0	0	73	41	0	100	165	0	66	145	0	86	280	0	0	236	254	137	293	0	168	0	0	315	1931	2246	
323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42	0	0	0	0	68	74	0	0	0	102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62	244	306
324	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	22	0	0	32	0	41	45	0	56	62	136	223	163	177	193	105	227	491	397	0	0	164	0	0	201	0	0	146	2595	2741	
325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	0	0	29	0	0	41	93	0	0	127	70	77	0	0	0	0	0	0	0	0	174	0	0	0	0	0	0	0	200	448	648		
326	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	3	8	0	12	0	9	21	0	29	17	0	0	50	57	96	72	80	0	0	217	60	196	0	0	0	0	0	0	116	0	0	0	310	0	0	0	461	899	1360	
327	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	8	11	9	46	86	52	52	62	14	17	0	23	0	0	0	37	0	0	57	189	69	0	0	0	0	214	116	125	135	0	157	0	0	0	0	0	423	1062	1485		
328	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	7	0	10	0	0	0	0	0	0	35	0	89	0	0	0	0	76	0	91	199	109	0	0	139	150	162	0	376	0	0	0	0	0	144	1302	1447		

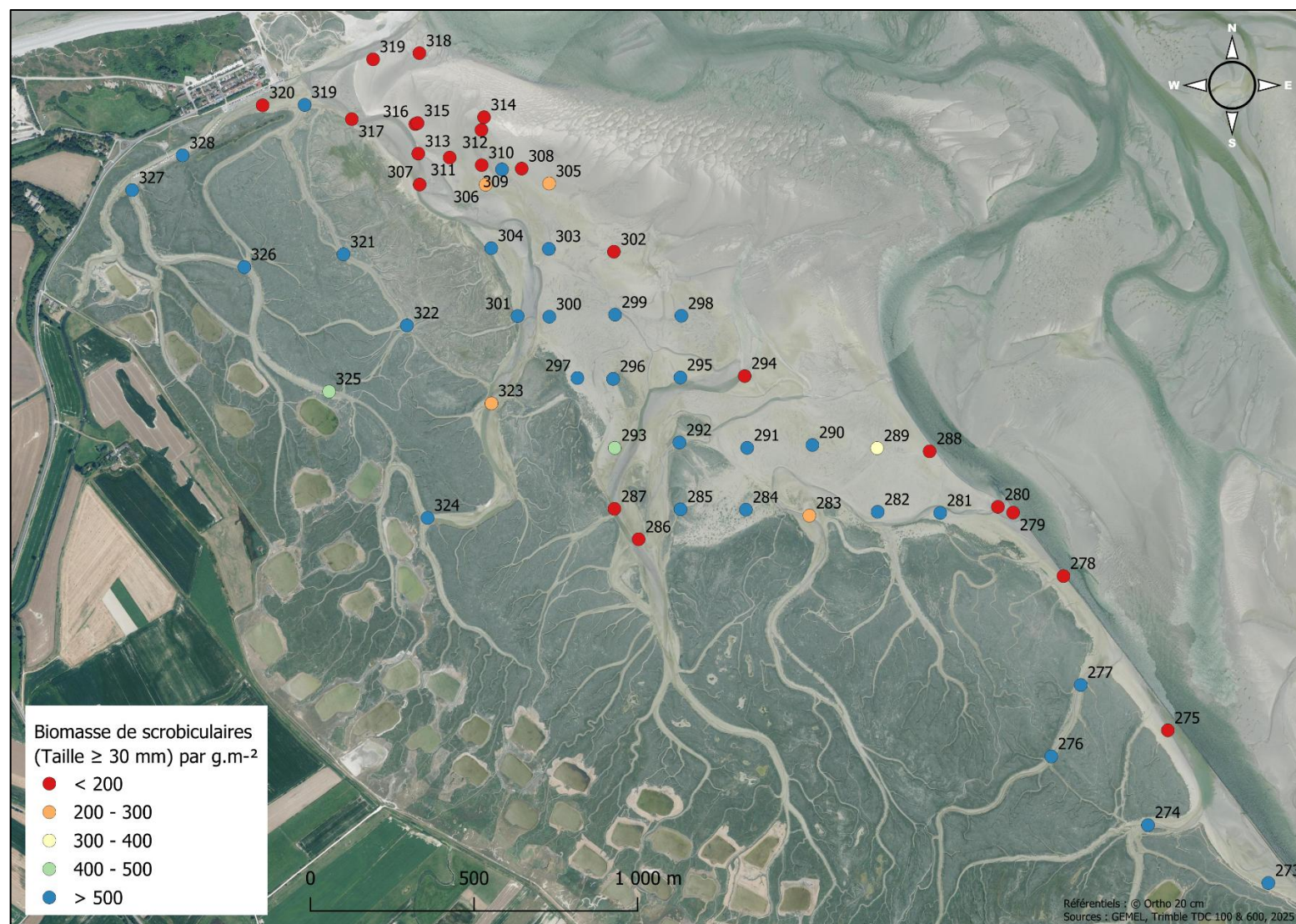


Figure 24 : Biomasses de scrobiculaires (g.m⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur les gisements du Hourdel.

- *Par entité*

Deux entités distinctes ont été définies : la slikke et l'ensemble des filandres. La répartition des points sur la slikke selon un maillage permet de réaliser une interpolation triangulaire. Ce n'est pas le cas pour les filandres.

La slikke : interpolation triangulaire.

La Figure 25 présente les biomasses de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC sur le gisement du Hourdel après interpolation triangulaire. Les tonnages de scrobiculaires pour chaque classe de biomasse sont présentés dans le Tableau 8. Ainsi, les scrobiculaires ayant atteint la TMAC représentent 729,6 t réparties sur les 84,06 ha du gisement de la slikke du Hourdel.

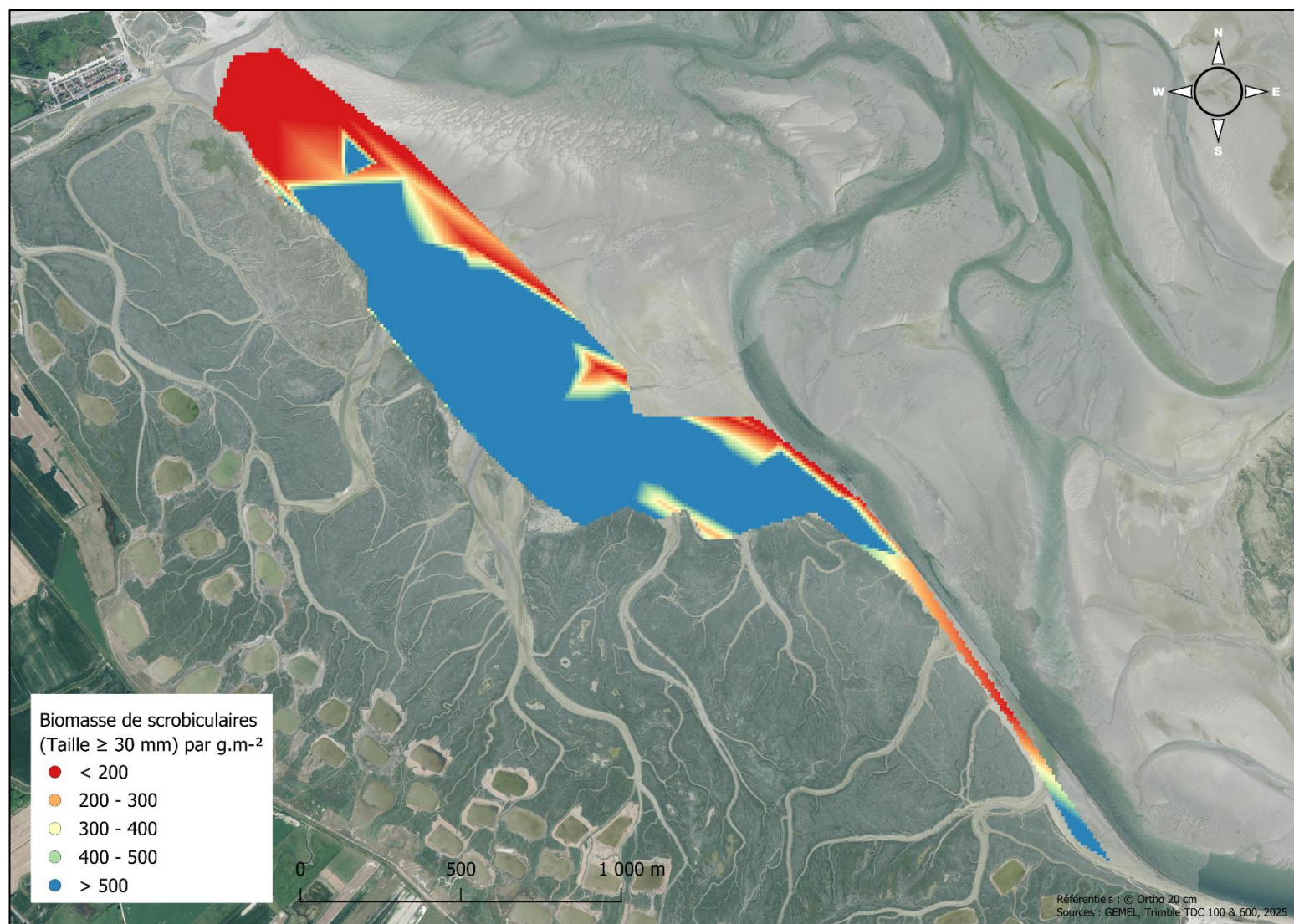


Figure 25 : Interpolation triangulaire des biomasses de taille minimale autorisée de capture sur le gisement de la slikke du Hourdel

Tableau 8 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm au Hourdel

Classe de biomasse de scrobiculaires exploitables (T ≥ 30 mm) (g/m ²)	Surface (m ²)	Biomasse (t)
< 200	123 900	12.3
200 - 300	47 300	11.6
300 - 400	40 500	14.1
400 - 500	42 900	19.3
> 500	586 000	672.3
Total général	840 600	729.6

Les filandres

Le Tableau 9 ci-dessous présente l'état des stocks de scrobiculaires dans les filandres de la baie de Somme Sud au Hourdel. Les 15 prélèvements réalisés dans les filandres permettent d'estimer la biomasse moyenne de scrobiculaires de taille marchande à $1\,289,1 \pm 345,8 \text{ g.m}^{-2}$. A l'échelle des filandres, qui ont pour surface de 28,8 ha, la biomasse moyenne (pour les scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC) est de $371,5 \pm 99,7 \text{ t}$.

Tableau 9 : Entité échantillonnée, nombre de prélèvements réalisés, moyenne des biomasses supérieures à la TMAC par m², biomasse supérieures à la TMAC par m² à un intervalle de confiance de 80 %, surface de l'entité échantillonnée, biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité et biomasse supérieure à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %

Entité	Nombre de prélèvements	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) IC 80 %	Surface (m ²)	Biomasse ≥ TMAC (t) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (t) IC 80 %
Hourdel-filandes	15	1289.1	345.8	288 168	371.5	99.7

C. BAIE DE SOMME CENTRE

1. Echantillonnage de scrobiculaires en Baie de Somme Centre

34 points sont prospectés en baie de Somme Centre, entre Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme (Tableau 10 et Figure 26). Les prélèvements sont réalisés les 29 et 30 juillet 2025. 24 points ont révélé la présence de *Scrobicularia plana*. Au total, 449 scrobiculaires ont été échantillonnées sur l'ensemble des points.

Tableau 10 : Coordonnées des points échantillonnées en baie de Somme Centre en Lambert 93 et en WGS84

Points	X (L93, m)	Y (L93, m)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
238	603339	7013616	N 50°12'47,3"	E 001°38'50,3"
239	602995	7013435	N 50°12'41,3"	E 001°38'33,2"
240	603277	7013366	N 50°12'39,2"	E 001°38'47,4"
241	603115	7013283	N 50°12'36,4"	E 001°38'39,3"
242	602725	7013064	N 50°12'29,1"	E 001°38'19,9"
243	602651	7013173	N 50°12'32,6"	E 001°38'16,1"
244	602496	7013277	N 50°12'35,9"	E 001°38'08,2"
245	602424	7013143	N 50°12'31,5"	E 001°38'04,7"
246	602115	7013209	N 50°12'33,5"	E 001°37'49,0"
247	601924	7013288	N 50°12'35,9"	E 001°37'39,3"
248	601839	7013320	N 50°12'36,9"	E 001°37'35,0"
249	601801	7013389	N 50°12'39,1"	E 001°37'33,1"
250	601740	7013160	N 50°12'31,7"	E 001°37'30,2"
251	601812	7013016	N 50°12'27,1"	E 001°37'33,9"
252	601853	7012925	N 50°12'24,1"	E 001°37'36,1"
253	601786	7012878	N 50°12'22,6"	E 001°37'32,8"
254	601693	7012862	N 50°12'22,0"	E 001°37'28,1"
255	601423	7013044	N 50°12'27,8"	E 001°37'14,3"
256	601048	7012874	N 50°12'22,0"	E 001°36'55,6"
257	600978	7012678	N 50°12'15,7"	E 001°36'52,2"
258	600953	7012412	N 50°12'07,1"	E 001°36'51,2"
259	601045	7012120	N 50°11'57,7"	E 001°36'56,1"
260	601149	7011918	N 50°11'51,2"	E 001°37'01,5"
261	601294	7011778	N 50°11'46,8"	E 001°37'08,9"
262	601357	7012846	N 50°12'21,3"	E 001°37'11,2"
263	601371	7012788	N 50°12'19,4"	E 001°37'11,9"
264	601489	7012636	N 50°12'14,6"	E 001°37'18,0"
265	601714	7012521	N 50°12'11,0"	E 001°37'29,4"
266	601939	7012368	N 50°12'06,2"	E 001°37'40,9"
267	602071	7012242	N 50°12'02,2"	E 001°37'47,7"
268	602350	7012270	N 50°12'03,3"	E 001°38'01,7"
269	602221	7011955	N 50°11'53,0"	E 001°37'55,5"
270	602369	7012020	N 50°11'55,2"	E 001°38'02,9"
271	602613	7011983	N 50°11'54,1"	E 001°38'15,2"
272	602976	7011712	N 50°11'45,6"	E 001°38'33,7"

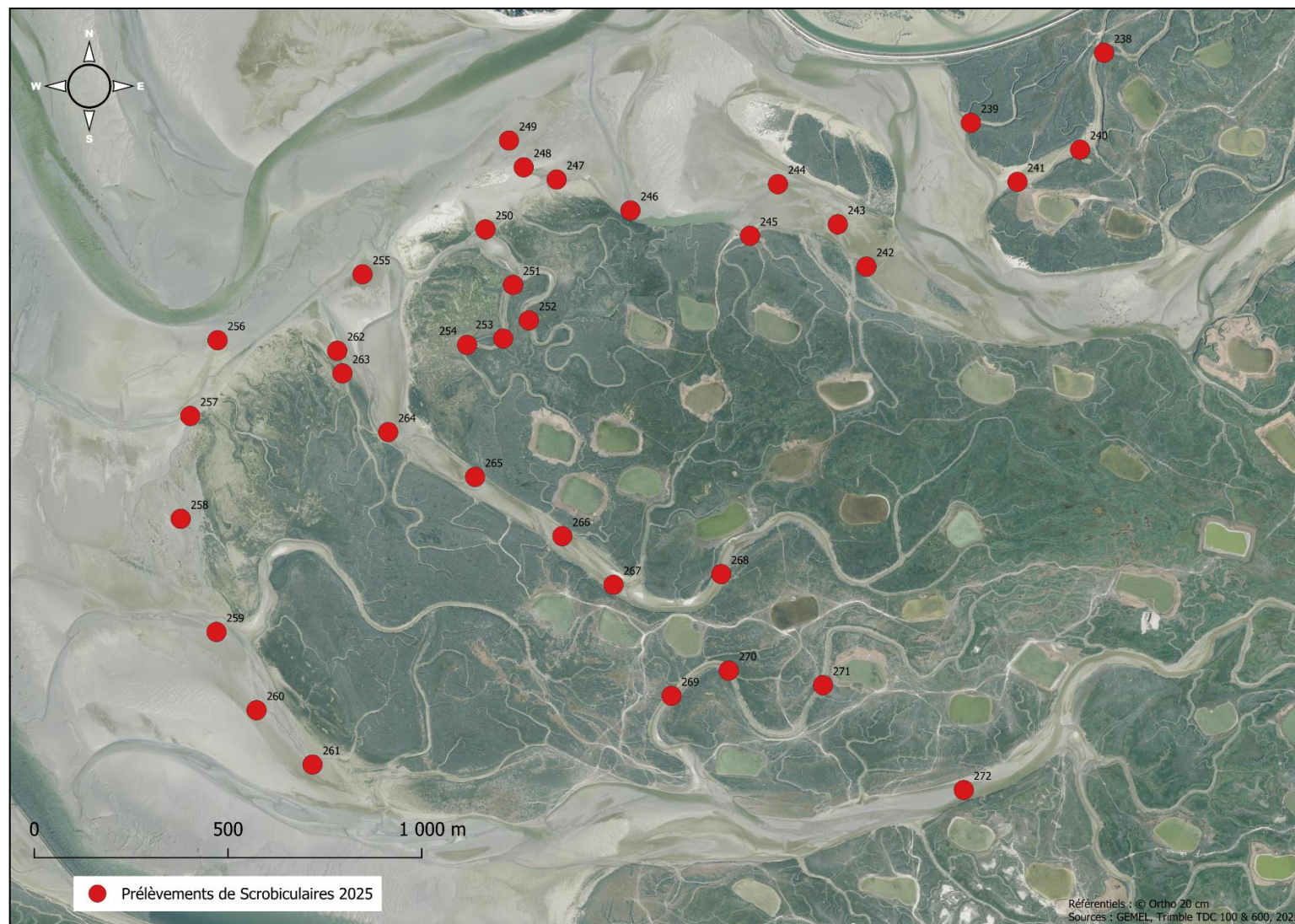


Figure 26 : Points d'échantillonnage de scrobiculaires réalisés en baie de Somme Centre en 2025

2. Structure de la population et distribution

Les individus mesurés sont représentés par classe de taille sur l’histogramme de la Figure 27. La taille de la population de scrobiculaires en baie de Somme Centre varie entre 1 et 49 mm. 11,8 % des scrobiculaires sur ce site sont de taille marchande, supérieure ou égale à 30 mm. Trois modes sont observables sur la Figure 28 : un premier à 4 mm, un deuxième à 18 mm et un dernier à 33 mm.

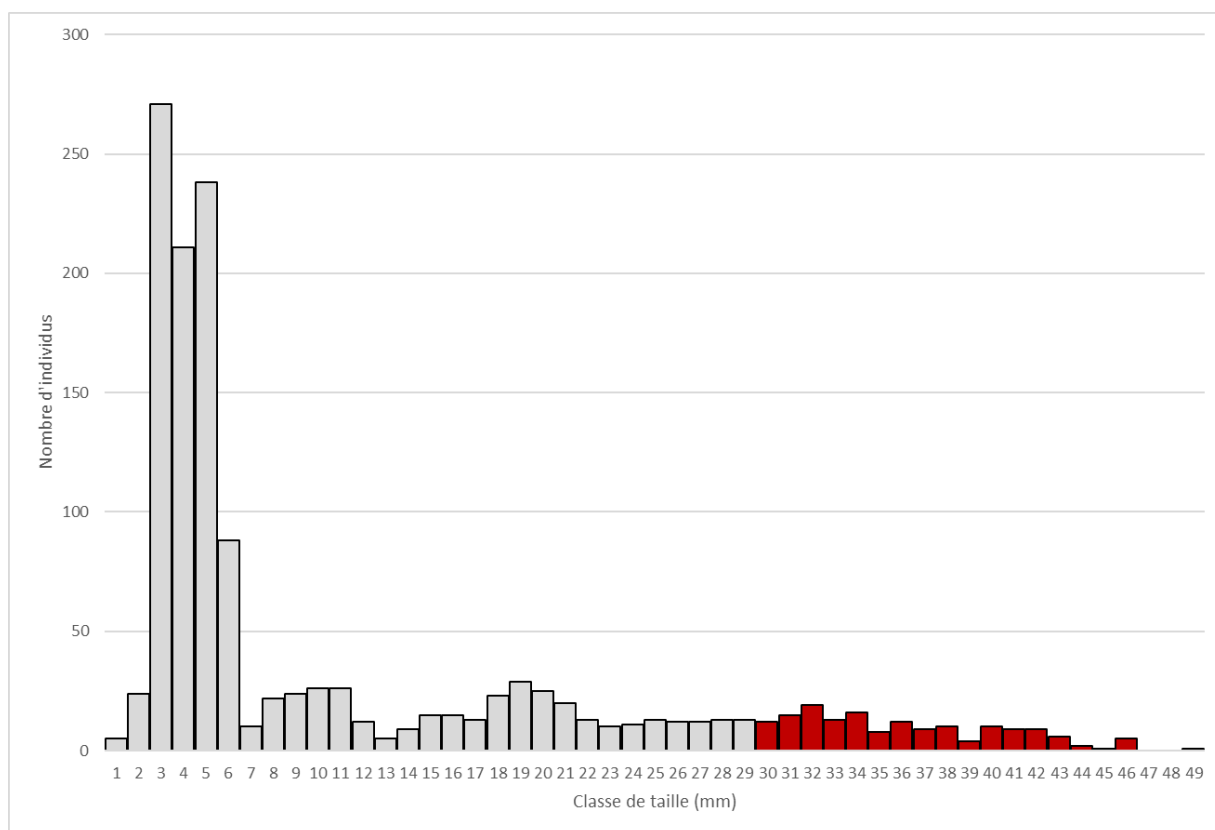


Figure 27 : Histogramme du nombre de scrobiculaires par classe de taille mesurés en baie de Somme Centre (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes).

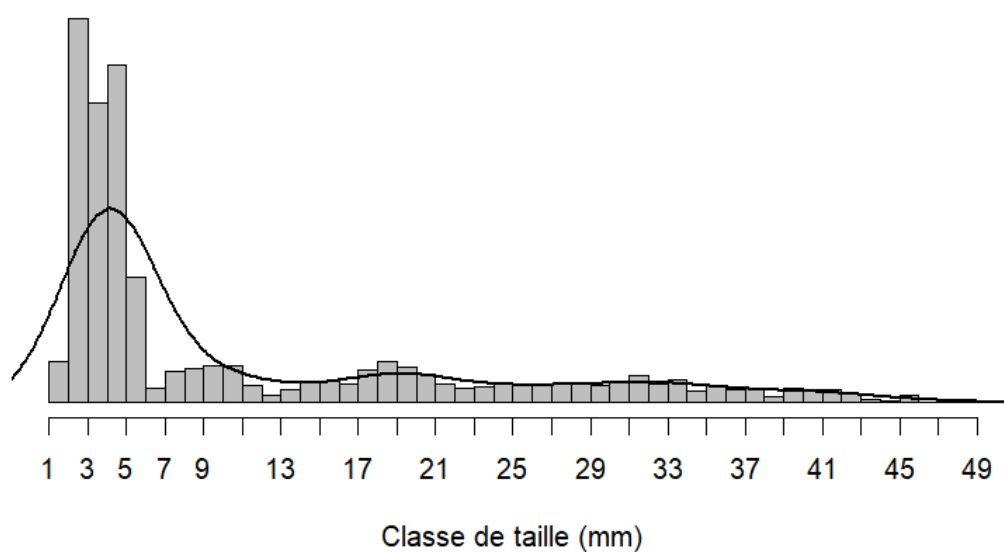


Figure 28 : Distribution des individus par classe de taille

3. Densité de la population

- *Par classe de taille*

Le dénombrement et les mesures des individus prélevés permettent l'obtention du nombre moyen de scrobiculaires par mètre carré selon les classes de taille (Figure 29). La densité moyenne est maximale à 32 mm, taille marchande, avec 6,3 ind.m⁻². En ce qui concerne les tailles non marchandes, la densité moyenne maximale est atteinte à 3 mm avec 89 ind.m⁻².

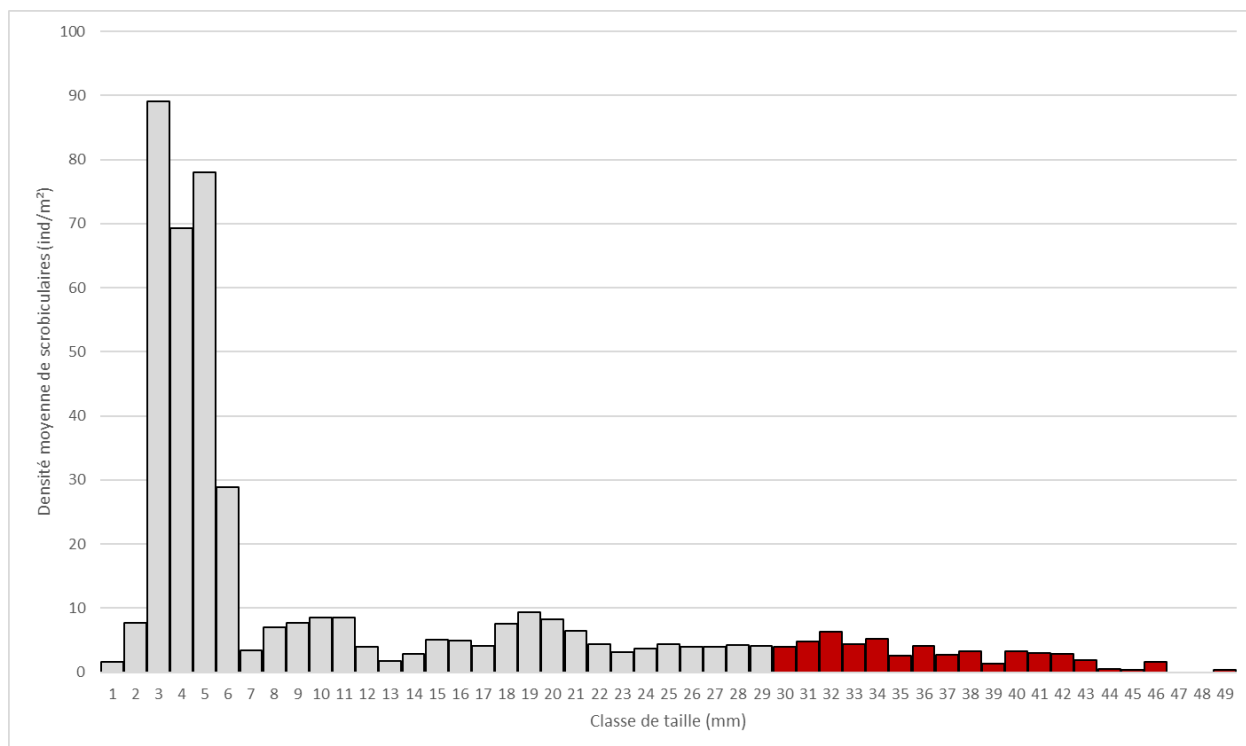


Figure 29 : Densité moyenne de scrobiculaires (ind.m⁻²) en fonction des classes de tailles (mm) (en gris les tailles non marchandes, en rouge les tailles marchandes)

- *Par point*

La Figure 30 présente les densités des individus de taille marchande pour chaque point (taille supérieure ou égale à 30 mm). Les densités de scrobiculaires de taille marchande sont majoritairement comprises entre 1 et 100 individus sur le gisement de la baie de Somme Centre. La densité maximale est retrouvée sur le point 261 (situé devant Saint-Valéry-sur-Somme) avec 354,6 ind.m⁻² de taille marchande.



Figure 30 : Répartition des densités de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm par point sur le gisement du Centre (nombre d'individus. m^{-2})

4. Etat des stocks

- *Par point*

L'évaluation des biomasses de scrobiculaires produites par les points prospectés en baie de Somme Centre entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy est estimée à partir de la relation allométrique taille-poids (cf. Conversion taille-poids). Les résultats de ces calculs sont présentés dans le Tableau 11. Sur l'ensemble des points, 6 présentent une biomasse totale nulle. 3 points ont une biomasse supérieure à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille non marchande (taille < 30 mm) et 9 ont une biomasse supérieure à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille marchande (taille ≥ à 30 mm).

La Figure 31 propose une cartographie de la biomasse des scrobiculaires dont la taille est supérieure ou égale à 30 mm par point de prélèvement. Les points verts, jaunes, oranges et rouges dont le seuil est inférieur à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille marchande sont considérés comme inexploitable par les pêcheurs à pied professionnels. Les points bleus ont, quant à eux, des biomasses supérieures à 500 g.m⁻² de scrobiculaires de taille marchande et sont considérés comme étant exploitables. Ainsi, les points exploitables sont les points 251, 252, 253, 258, 259, 260, 261, 263 et 266.

Tableau 11 : Biomasse (g.m^{-2}) par classe de taille (en orange, les scrobiculaires de taille non marchande et en vert, les scrobiculaires de taille marchande)

[illegible]



Figure 31 : Biomasses de scrobiculaires (g.m⁻²) dont la taille est exploitable (≥ 30 mm) selon les points de prélèvements sur les gisements du Centre.

- *Par entité*

Le Tableau 12 ci-dessous présente l'état des stocks de scrobiculaires en baie de Somme Centre en fonction des différents habitats prospectés. Ainsi, les entités discriminées sont les filandres entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy et la slikke entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy.

Les 20 prélèvements réalisés dans les filandres situées entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy permettent d'estimer la biomasse moyenne de scrobiculaires de taille marchande à $423,8 \pm 153,9 \text{ g.m}^{-2}$. A l'échelle des filandres, qui représentent une surface de 70,3 ha, la biomasse moyenne (supérieure ou égale à la TMAC) est de $297,9 \pm 108,2 \text{ t}$.

La slikke entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy, qui compte 15 points de prélèvement, a une biomasse moyenne de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm de $339 \pm 188,6 \text{ g.m}^{-2}$. La surface de la slikke est de 47,1 ha. Ainsi, la biomasse moyenne sur l'entité est de $159,6 \pm 88,8 \text{ t}$.

Tableau 12 : Entités échantillonnées, nombre de prélèvements réalisés, moyennes des biomasses supérieures à la TMAC par m², biomasses supérieures à la TMAC par m² à un intervalle de confiance de 80 %, surface des entités échantillonnées, biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité et biomasses supérieures à la TMAC sur l'entité à un intervalle de confiance de 80 %

Entité	Nombre de prélèvements	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (g/m ²) IC 80 %	Surface (m ²)	Biomasse ≥ TMAC (t) Moyenne	Biomasse ≥ TMAC (t) IC 80 %
Filandre	20	423.8	153.9	70 3051	297.9	108.2
Slikke	15	339.0	188.6	470 700	159.6	88.8

COMPARAISON 2024-2025

A. BAIE DE SOMME NORD

Cette année, 328 points ont été échantillonnés sur l'ensemble de la baie de Somme tandis que 313 points l'avaient été en 2024. Ce sont donc 15 points de plus échantillonnés en 2025. Toutefois, il faut rappeler que 6 points n'ont pas pu être échantillonnés au Hourdel dû à la présence de blanchon sur la zone.

L'année dernière, le gisement de CH4 avait une surface de 74,47 ha contre 52,78 ha cette année. Aucune variation de la densité de scrobiculaires à la TMAC n'est observée sur 20 points (Figure 32). En revanche, ce sont 8 points qui voient leurs densités augmenter. Les biomasses de scrobiculaires à la TMAC sur le gisement de CH4 connaissent quelques variations également entre 2024 et 2025 : les biomasses sont diminuées sur 13 points et augmentées sur 8 points. (Figure 33). En 2024, le tonnage de scrobiculaires estimé sur le gisement de CH4 était de 239,5 tonnes contre 125,4 tonnes cette année.

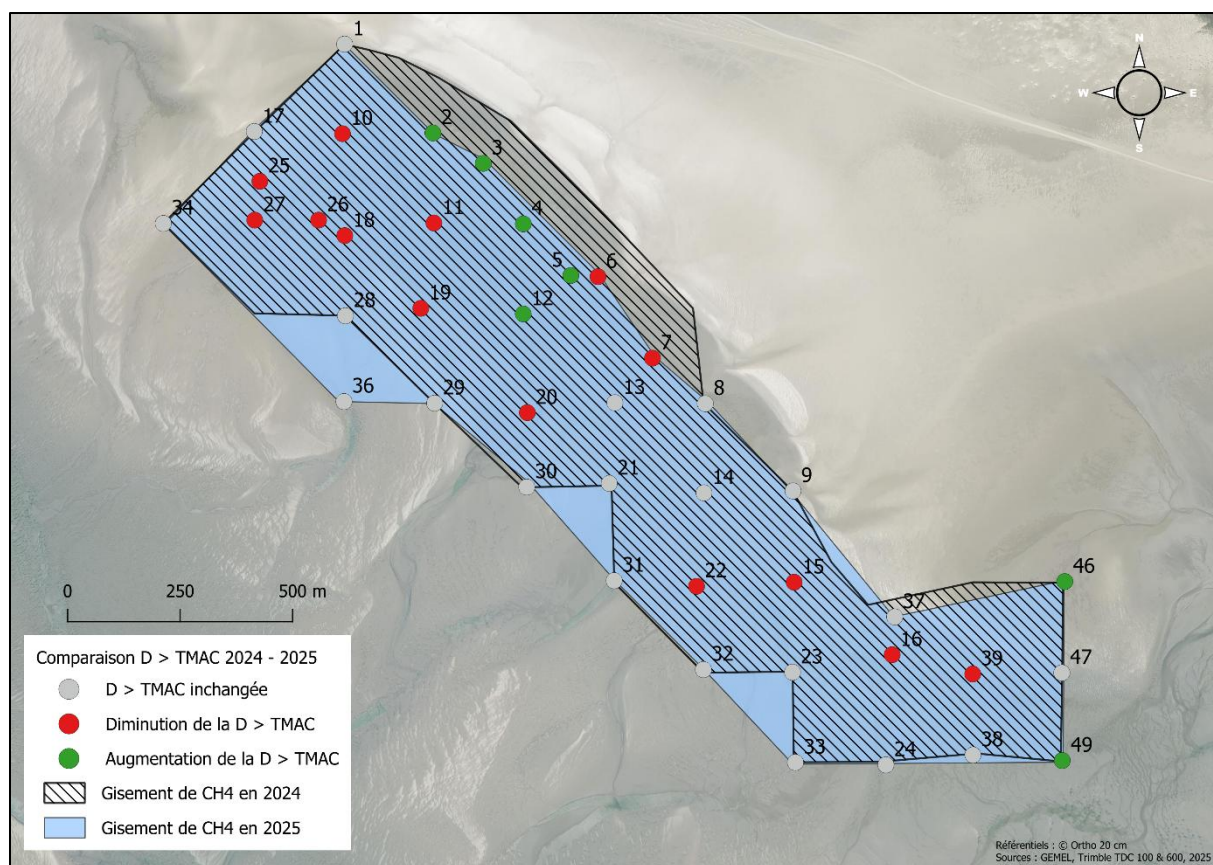


Figure 32 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de CH4 entre 2024 et 2025

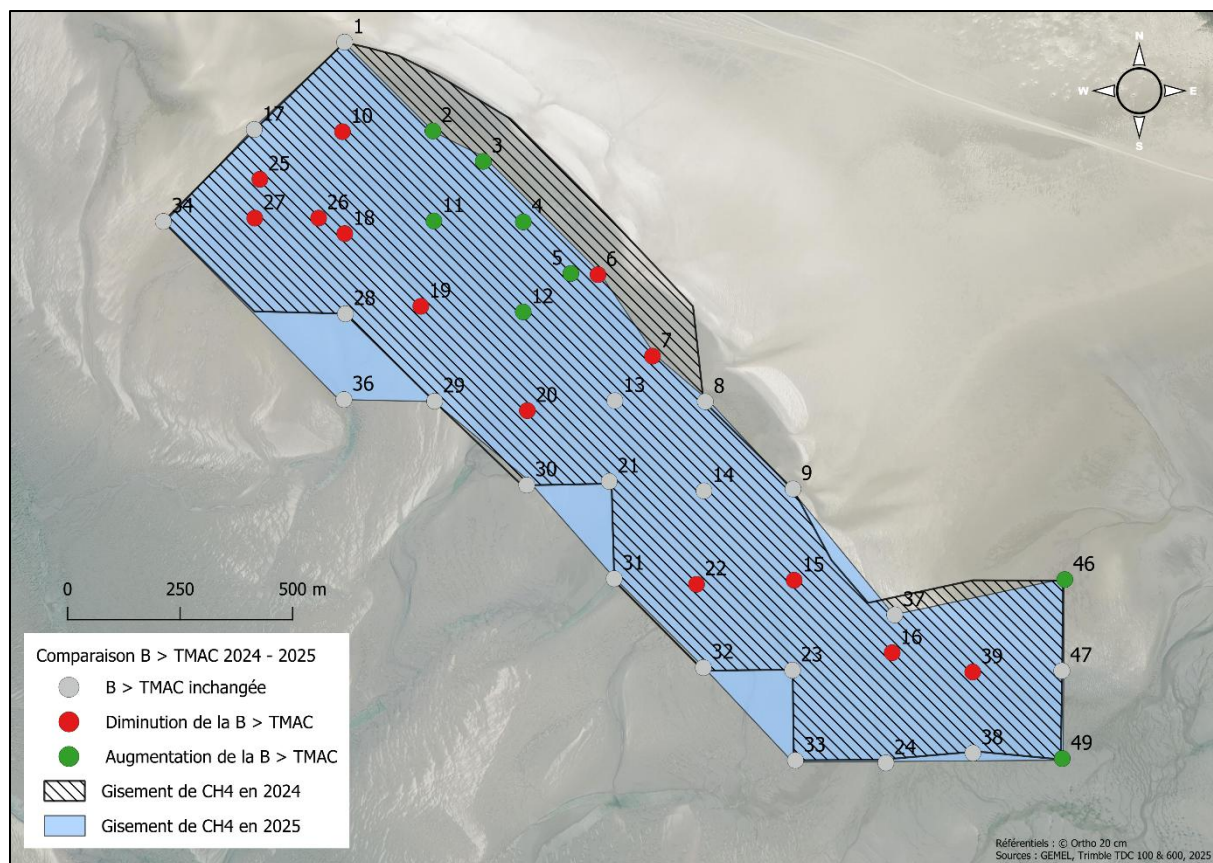


Figure 33 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de CH4 entre 2024 et 2025

En 2024, le gisement de la Maye avait une surface de 100,65 ha. En 2025, cette surface est plus importante et atteint 119,01 ha. Les densités de 25 points restent inchangées par rapport à l'année précédente. Majoritairement, les densités ont augmenté à l'échelle du gisement : on dénombre 19 points dont les densités sont plus importantes que l'année dernière contre 11 points où ces dernières ont diminué (Figure 34). Le même schéma s'observe pour les biomasses de scrobiculaires à la TMAC : les points dont la densité est plus faible cette année par rapport à l'année dernière présentent une biomasse en diminution, et inversement (Figure 35). Toutefois, trois points dont la densité a augmenté voient malgré tout leur biomasse diminuer (points 54, 31 et 70). En 2024, le tonnage de scrobiculaires sur le gisement de la Maye était de 491,2 tonnes sur une surface moins importante de 100,65 ha en comparaison à cette année. Le tonnage de scrobiculaires calculé sur l'actuel gisement de la Maye est de 492,9 tonnes, soit une légère augmentation de 1,7 tonnes.

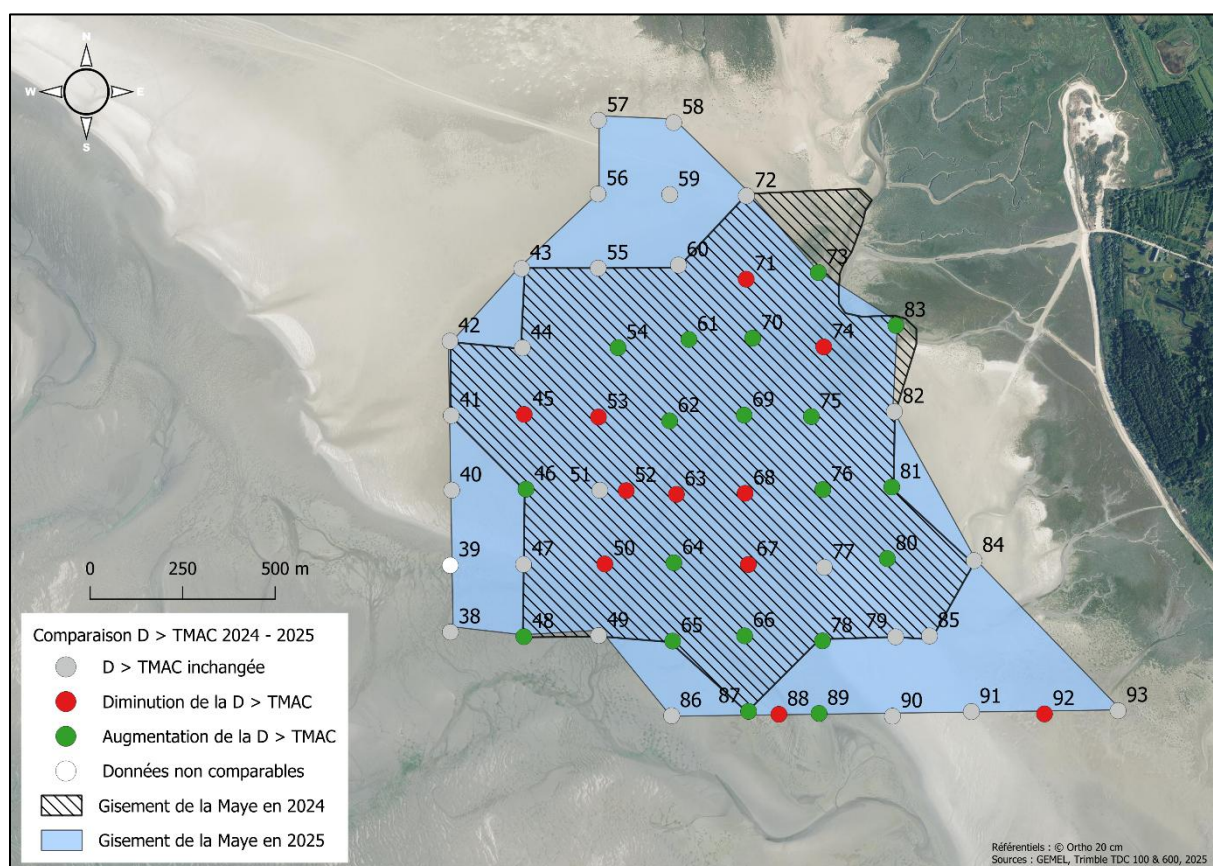


Figure 34 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de la Maye entre 2024 et 2025

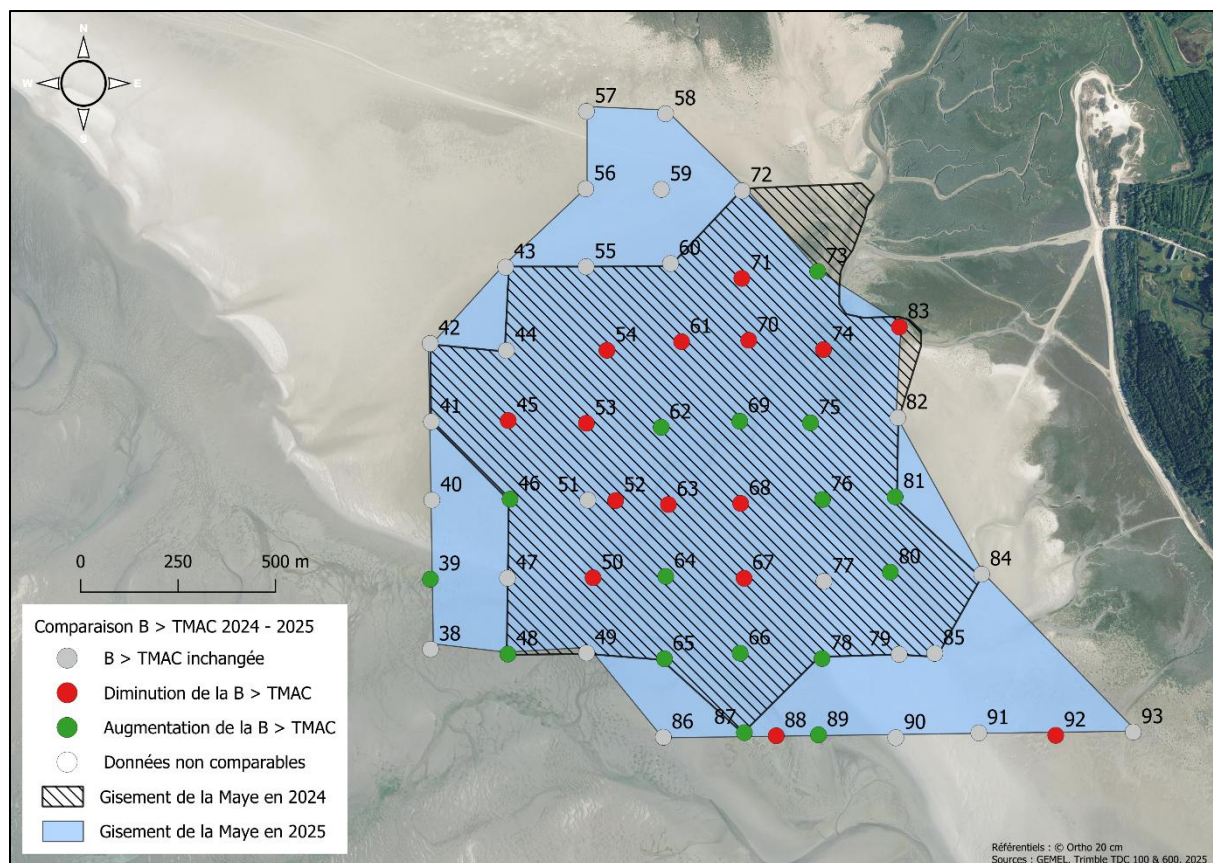


Figure 35 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement de la Maye entre 2024 et 2025

En 2024, le gisement du Crotoy avait une surface de 286,25 ha. Cette année, cette dernière est de 281,85 ha. Les densités de 51 points sont inchangées cette année.

Seulement 29 points qui constituent le gisement du Crotoy voient leur densité de scrobiculaires de taille supérieure ou égale à 30 mm augmenter en comparaison à 2024 (Figure 36). Ces mêmes points connaissent des variations similaires au niveau de leurs biomasses (Figure 37) sauf pour trois points (130, 192 et 217). En 2024, le tonnage de scrobiculaires sur le gisement du Crotoy était de 1 593,6 tonnes contre 1 592,9 tonnes cette année.

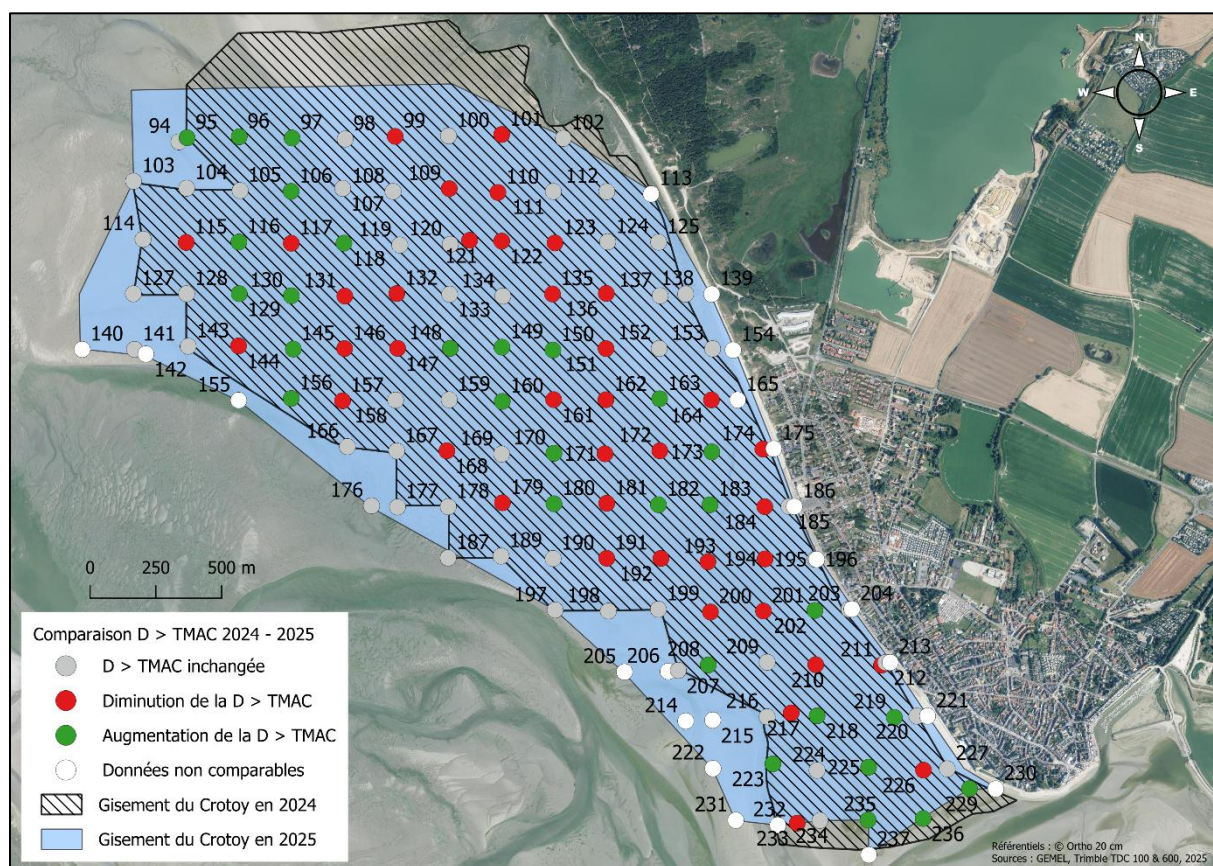


Figure 36 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Crotoy entre 2024 et 2025

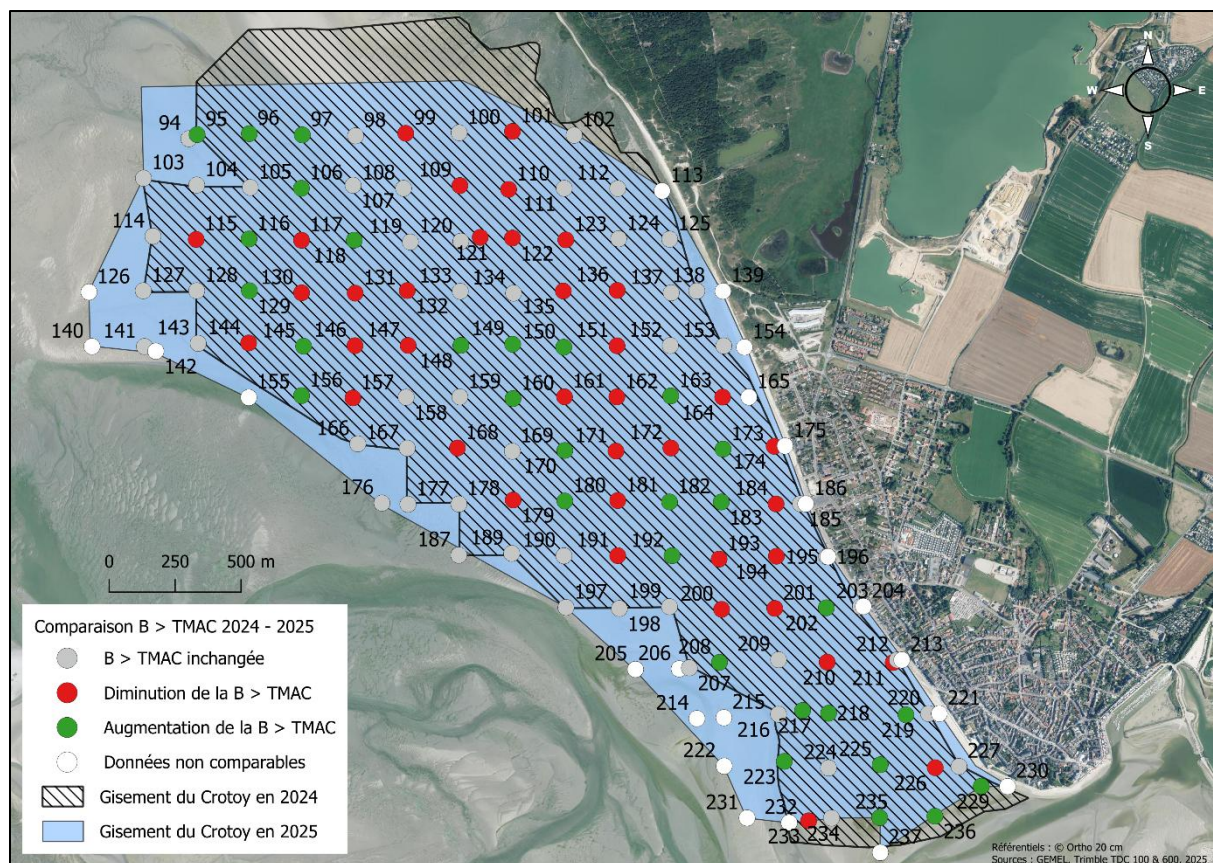


Figure 37 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Crotoy entre 2024 et 2025

5. Baie de Somme Sud

En 2024, le gisement du Sud, situé entre le Hourdel et le cap Hornu, avait une surface de 131,93 ha comprenant les filandres et la slikke. En 2025, cette surface est de 148,04 ha. Les densités de scrobiculaires à la TMAC sur 15 points sont identiques à celle obtenues en 2024 (Figure 38). 31 points voient leurs densités diminuer tandis que 10 points voient leurs densités augmenter. En ce qui concerne les biomasses de scrobiculaires à la TMAC (Figure 39), les variations entre 2024 et 2025 sont sensiblement les mêmes. En 2024, le tonnage de la slikke était de 1 207,01 tonnes et celui des filandres était de $526,6 \pm 164,8$ tonnes. Cette année, ce sont 778,4 tonnes de scrobiculaires à la TMAC estimées sur la slikke et $371,5 \pm 99,7$ tonnes estimées dans les filandres. Une diminution de 428,6 tonnes a été mesurée sur la slikke. Cette variation peut être attribuée à l'absence de prospection sur 6 points, rendue impossible par la présence de blanchons dans la zone concernée. Par ailleurs, les observations indiquent un recrutement particulièrement élevé des scrobiculaires au cours de l'année, traduisant une dynamique populationnelle favorable.

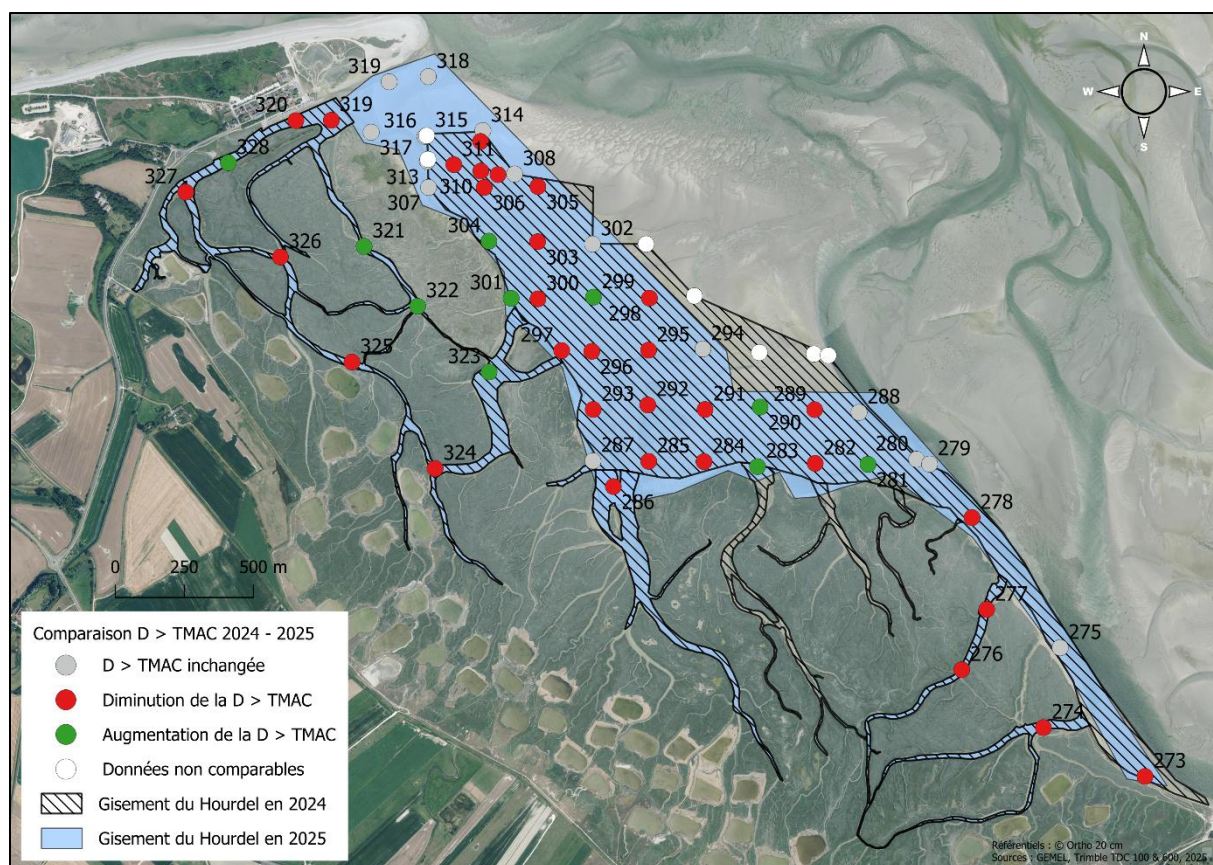


Figure 38 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Hurdell entre 2024 et 2025

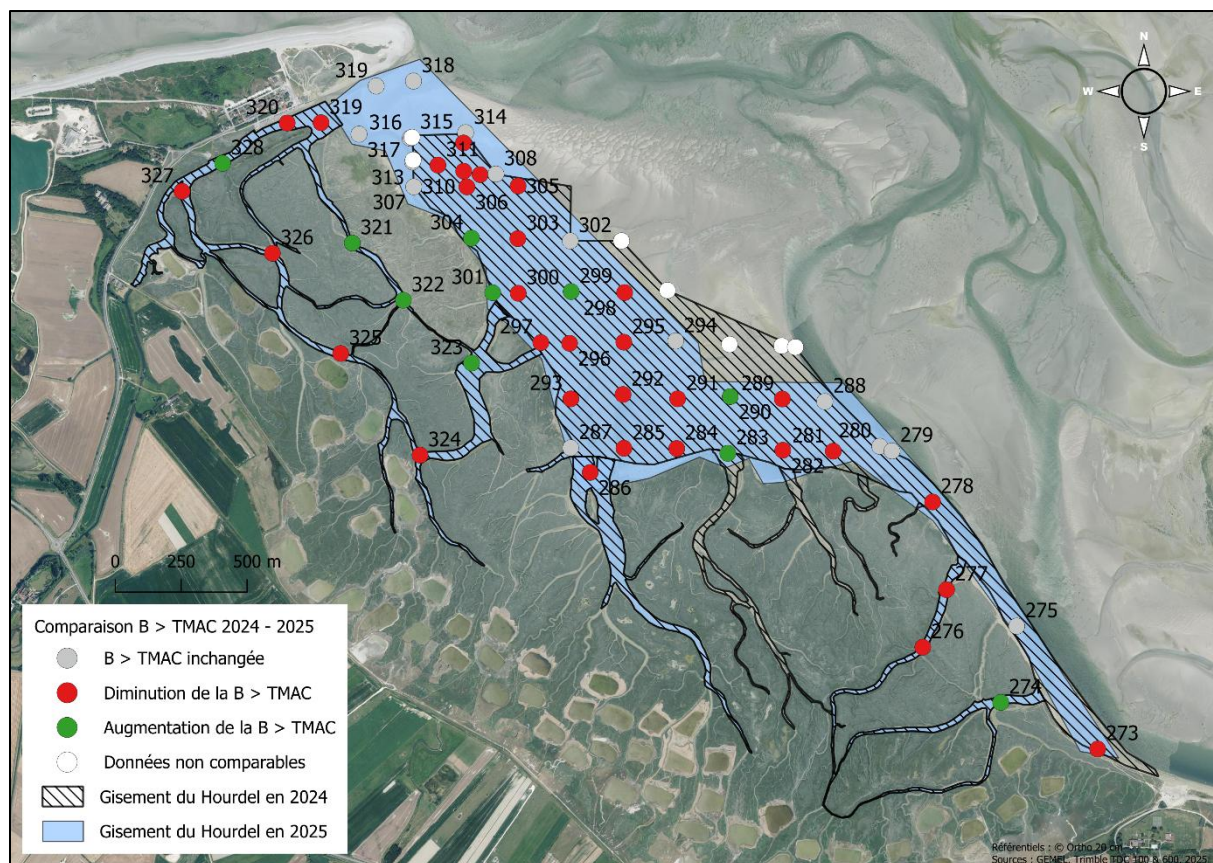


Figure 39 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Houdel entre 2024 et 2025

6. Baie de Somme Centre

En 2024, le gisement du Centre avait une superficie de 129,1 ha contre 117,4 ha en 2025. 8 points ont une densité de scrobiculaires (de taille supérieure ou égale à 30 mm) égale à celle constatée en 2024 (Figure 40). 13 points subissent une diminution de leur densité tandis que 12 points connaissent une augmentation. Des observations similaires concernant les biomasses de scrobiculaires à la TMAC ont été réalisées sur les mêmes stations, à l'exception du point 263, où une augmentation de biomasse est enregistrée, et du point 272, où une diminution est constatée. L'année dernière, le tonnage était de $1\,237,2 \pm 569,1$ tonnes, contre $762,8 \pm 342,4$ tonnes en 2025.

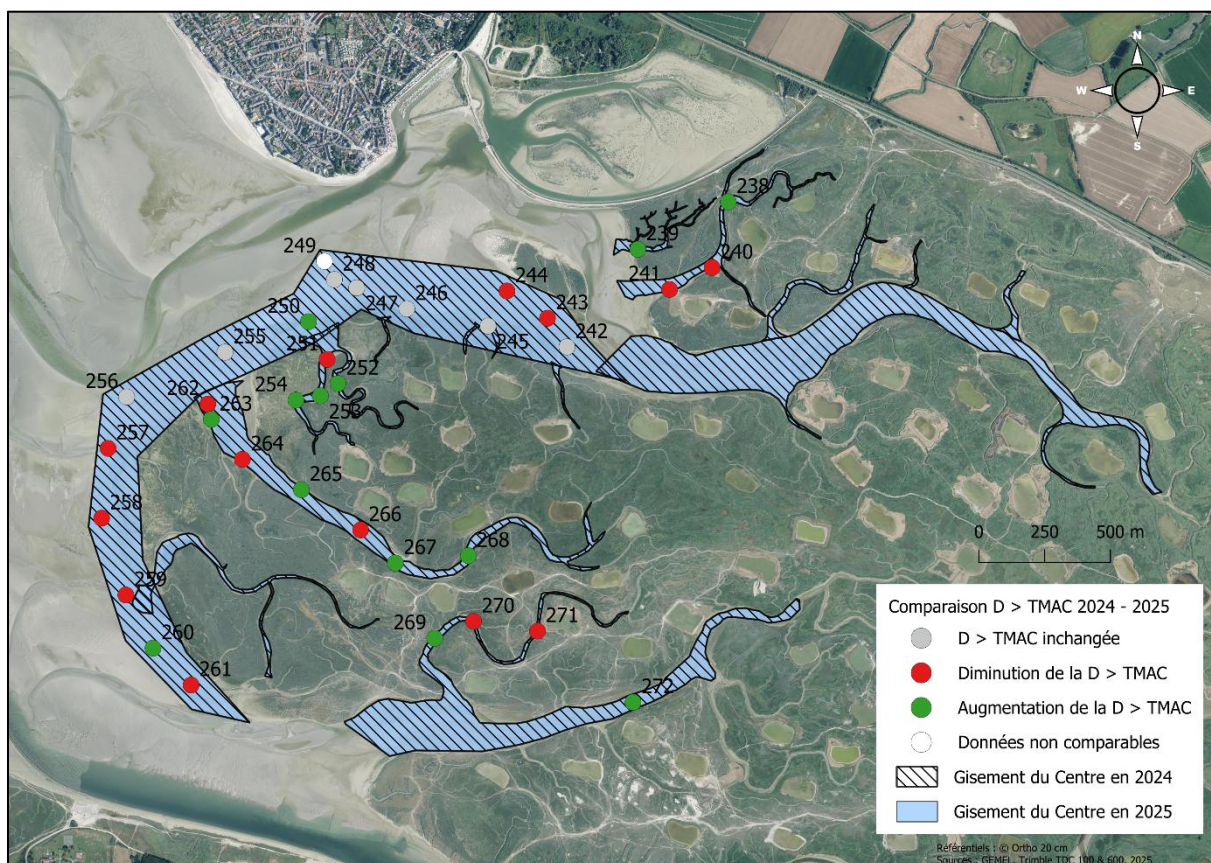


Figure 40 : Comparaison des densités de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Centre entre 2024 et 2025

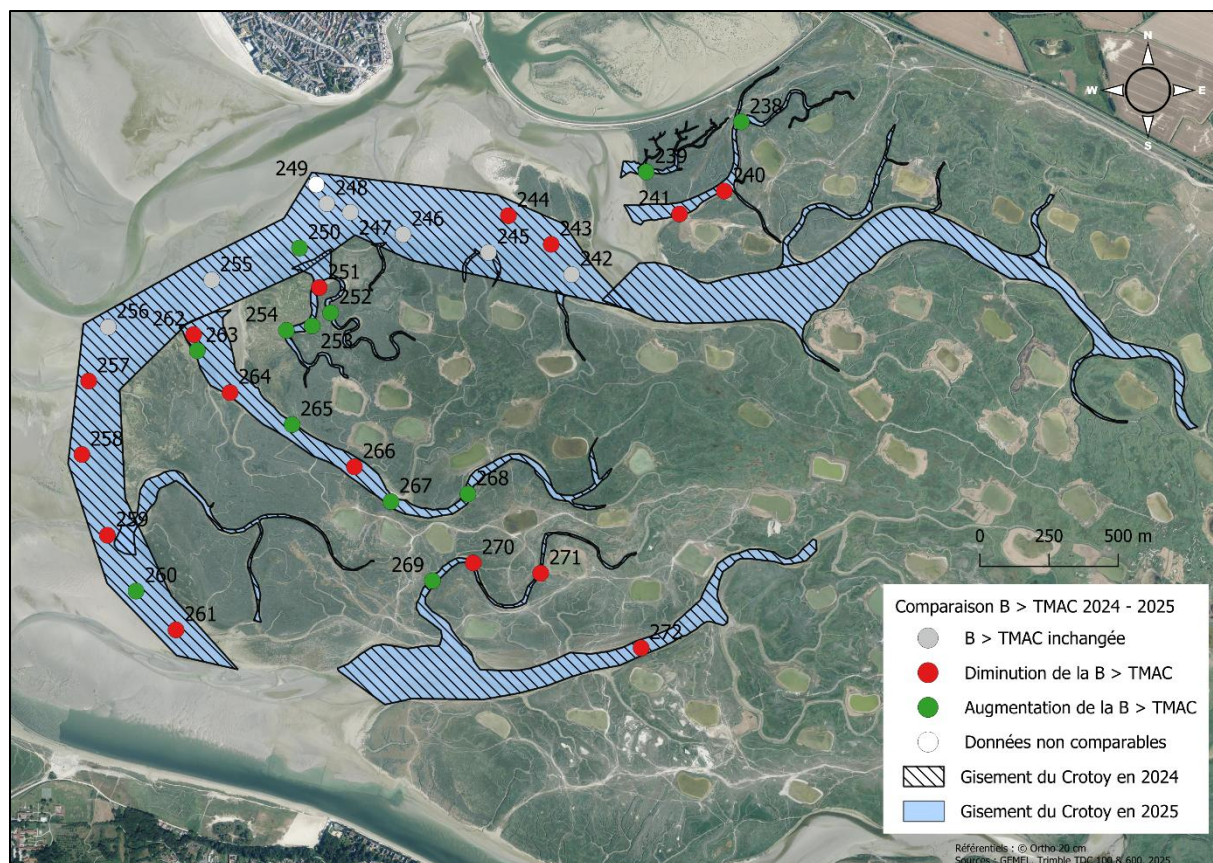


Figure 41 : Comparaison des biomasses de scrobiculaires de taille ≥ 30 mm sur le gisement du Centre entre 2024 et 2025

CONCLUSION

Cette année, l'évaluation de scrobiculaires (*Scrobicularia plana*) en baie de Somme a été particulièrement riche en termes de recrutement. En effet, sur l'ensemble des gisements il a été observé un fort taux de recrutement. Les traces de scrobiculaires observées lors de nos prospections se sont révélées nombreuses et ont couvert de belles surfaces. À titre d'exemple, 15 points ont dû être créés cette année, en rappelant que 6 n'ont pas pu être prospectés au Hourdel en raison de la présence de blanchons. Concernant les biomasses calculées sur les différents gisements, elles ne sont pas toutes supérieures à celles de l'année précédente. Du fait d'un important recrutement, une grande partie des individus reste en dessous de la taille minimale autorisée de capture (TMAC de 30 mm). Ainsi, l'année 2024 s'est distinguée par une abondance de scrobiculaires de tailles exploitables, tandis que l'année 2025 se révèle particulièrement favorable en termes de recrutement. Cela laisse présager une ressource future bien exploitable avec des individus juvéniles qui auront atteint, si les conditions optimales sont réunies, la taille minimale autorisée de capture d'ici deux ou trois ans.

Depuis le 10 juin 2021, un nouvel arrêté a porté le quota de lavagnons (*Scrobicularia plana*) de 50 à 70 kg par pêcheur et par marée. Pour la saison 2025-2026, le nombre de licences délivrées est fixé à 60. En septembre 2025, la DDTM a déposé une demande visant à augmenter ce quota de 70 à 100 kg. Le Tableau 13 récapitule pour chaque site et entité étudiés le tonnage de scrobiculaires de taille marchande et le nombre de marée pour la pêche de cette ressource, tout effort de pêche confondu.

En 2025 sur le gisement de la baie de Somme Nord, l'interpolation triangulaire a permis d'estimer les stocks de scrobiculaires à 125,4 t sur CH'4, 492,9 t à la Maye et 1 592,9 t au Crotoy. Cela équivaut respectivement à 2 090,4 kg par pêcheur et 30 marées à 70 kg ou 21 marées à 100 kg, 8 215 kg par pêcheur et 117 marées à 70 kg ou 82 marées à 100 kg, 26 528,2 kg par pêcheur et 379 marées à 70 kg ou 368 marées à 100 kg. Sur l'ensemble de la baie de Somme Nord, 36 853,6 kg par licence peuvent être pêchés répartis sur 526 marées à 70 kg ou 368 marées à 100 kg.

Dans les filandres entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy, en baie de Somme Centre, la biomasse de scrobiculaires de taille marchande est estimée à $423,8 \pm 153,9$ t, soit $4\,965,3 \pm 1\,802,8$ kg par licence répartie sur 71 ± 26 marées à 70 kg ou 50 ± 18 marées à 100 kg. La slikke entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy contient $339,0 \pm 188,6$ t de scrobiculaires de taille marchande, donc $2\,659,4 \pm 1\,479,5$ kg par licence. Cela représente 38 ± 21 marées de pêche à 70 kg ou 27 ± 15 marées à 100 kg. Sur l'ensemble de la baie de Somme Centre, $7\,625,8 \pm 3\,282,3$ kg par licence peuvent être pêchés durant 109 ± 47 marées à 70 kg ou 76 ± 33 à 100 kg.

En baie de Somme Sud, les filandres du Hourdel contiennent $1\,289,1 \pm 345,8$ t, soit 88 ± 24 marées de pêche à 70 kg ou 62 ± 17 marées à 100 kg, correspondant à $6\,191,2 \pm 1\,661,0$ kg par licence. Le gisement de la slikke du Hourdel est, quant à lui, estimé à $729,6$ t de scrobiculaires de taille marchande. Réparti sur 174 marées, cela représente $12\,160,3$ kg par licence. Ainsi, sur l'ensemble de la baie de Somme Sud, $18\,351,5 \pm 1\,661,0$ kg par licence peuvent être pêchés, répartis sur 262 ± 24 marées à 70 kg ou 184 ± 17 marées à 100 kg.

Tableau 13 : Récapitulatif des sites prospectés, tout effort de pêche confondu, de leurs entités, du nombre de prélèvements effectués, des surfaces de gisements potentiels, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence, les intervalles de confiances des biomasses à 80 %, le nombre de marée et l'intervalle de confiance des intervalles de marées à 80 %.

Site	Entité	Surface (m²)	Biomasse ≥ TMAC (t)	Biomasse par licence (kg) (N=60)	Nombre de marées (quota de 70 kg)	Nombre de marées (quota envisagé de 100 kg)
Baie de Somme Nord	CH4	527 800	125,4	2 090,4	30	21
	Maye	1 190 100	492,9	8 215	117	82
	Crotoy	2 818 500	1 592,9	26 528,2	379	265
Total général		4 536 400	2 211,2	36 853,6	526	368
Baie de Somme Centre	Entre Saint-Valery-sur-Somme et le Crotoy-filandres	703 051	423,8 ± 153,9	4 965, 3 ± 1 802,8	71 ± 26	50 ± 18
	Entre Saint-Valery-sur-Somme et le Crotoy-slikke	470 700	339,0 ± 188,6	2 659,4 ± 1 479,5	38 ± 21	27 ± 15
Total général		1 173 751	762,8 ± 342,4	7 625,8 ± 3 282,3	109 ± 47	76 ± 33
Baie de Somme Sud	Hourdel-filandres	288 168	1 289,1 ± 345,8	6 191,2 ± 1 661,0	88 ± 24	62 ± 17
	Hourdel-slikke	840 600	729,6	12 160,3	174	122
Total général		1 128 768	1 941,9 ± 506,5	18 351,5 ± 1 661,0	262 ± 24	184 ± 17

Maintenant, si l'on ne considère que les points dont la **biomasse est supérieure à 500 g/m²** de scrobiculaires à la taille marchande, qui **représente la limite d'exploitabilité accessible à tout pêcheur à pied professionnel**, les résultats sont les suivants (pour les entités qui ont pu être analysées dans ce sens) (Tableau 14).

Tableau 14 : Récapitulatif des sites prospectés, seuil supérieur à 500 g/m² de scrobiculaires à la TMAC, de leurs entités, les biomasses des scrobiculaires de taille supérieure ou égale à la TMAC, des biomasses par licence et le nombre de marée de travail possible

Site	Entité	Biomasse ≥ TMAC (t)	Biomasse par licence (kg) (N=60)	Nombre de marées (quota de 70 kg)	Nombre de marées (quota envisagé de 100 kg)
Baie de Somme Nord	CH4	62,1	1 063,1	15	10
	Maye	365,0	6 083,9	87	61
	Crotoy	1 334,9	22 249,6	318	223
Baie de Somme Sud	Hourdel-slikke	672,3	11 204,4	1602	112

Le recrutement particulièrement élevé de scrobiculaires observé cette année laisse présager un bel avenir du gisement de la baie de Somme si les conditions qui le permettent sont réunies.

BIBLIOGRAPHIE

Becuwe E., Veillet G., Talleux J-D. (2020). SCROBSAC : SCRobiculaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche : évaluation des stocks. *Rapport du GEMEL n°20-030 réalisé pour la Région Hauts-de-France et l'Europe (FEAMP)* : 60 p.

Becuwe E., Talleux J-D., Stien F., Charpagne C., Anot G., Laskowski B., Praud M., Louvet J. (2021) Evaluation des gisements de scrobiculaires (*Scrobicularia plana*) en baie de Somme. *Rapport du GEMEL n°21-045* : 55 p

Becuwe E., Basuyaux E., Stien F., Douchain E., Talleux J.D., Talleux M. (2022) Evaluation des gisements de scrobiculaires (*Scrobicularia plana*) en baie de Somme. *Rapport du GEMEL n°22-012* : 55 p

Becuwe E., Quesnel S., Stien F., Talleux J-D., Debout H., Leprêtre M-A., Rolet C., Soubitez M., Creignou F., Basuyaux E., Bance A., Missemmer B. (2023) Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme en 2023. *Rapport du GEMEL n°23-022* : 65 p.

Becuwe E., Blassiau N., Bertaud M., Basuyaux E., Talleux J-D., Declerck T., Pelletier V., Stien F. (2024) Evaluation des gisements de scrobiculaires en baie de Somme en 2024. *Rapport du GEMEL n°24-015* : 77 p.

Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc (2018). Lettre de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, n°81 : *Scrobicularia plana*. Bretagne Environnement : 4 p.

Ruellet. T. (2013). Contribution à la dynamique de population de *Scrobicularia plana* en baie de Somme dans le cadre du projet COMORES. *Rapport du GEMEL n°13-024* : 57 p.

Sola J. C. (1997). Reproduction, population dynamics, growth and production of *Scrobicularia plana* da Costa (Relecypoda) in the Bidasoa estuary, Spain. *Netherland Journal of Aquatic Ecology* 30 : 283-296.